

plus

la presse

MONTRÉAL, LE SAMEDI 16 NOVEMBRE 1985

LES PROFESSIONNELS DE LA VISION
GREICHE ET SCAFF
 OPTOMETRISTES
 28 SUCCURSALES 336-5330

LES COLONS DE L'ESPACE

page 9

Le spectre des tribunaux hante le monde médical

page 3

Jean Bruneau

nouvelles frontières

INTERNATIONAL



PARIS 349\$.....15 déc. 449\$.....23 déc. 549\$
 GALAPAGOS avec croisière 12 nuits.....1899\$
 MARTINIQUE et circuit en Amazonie française 14 nuits.....1749\$
 SÉNÉGAL, circuit Sine Saloum 7 nuits + plage au Frantel 5 nuits.1699\$
 ÉGYPTE, circuit 13 jours.....1999\$
 RIO, 12 nuits.....1399\$
 — PRIX MINIMUM, BASE DOUBLE, TAXES EN SUS, HIVER 85-86.

nouvelles frontières

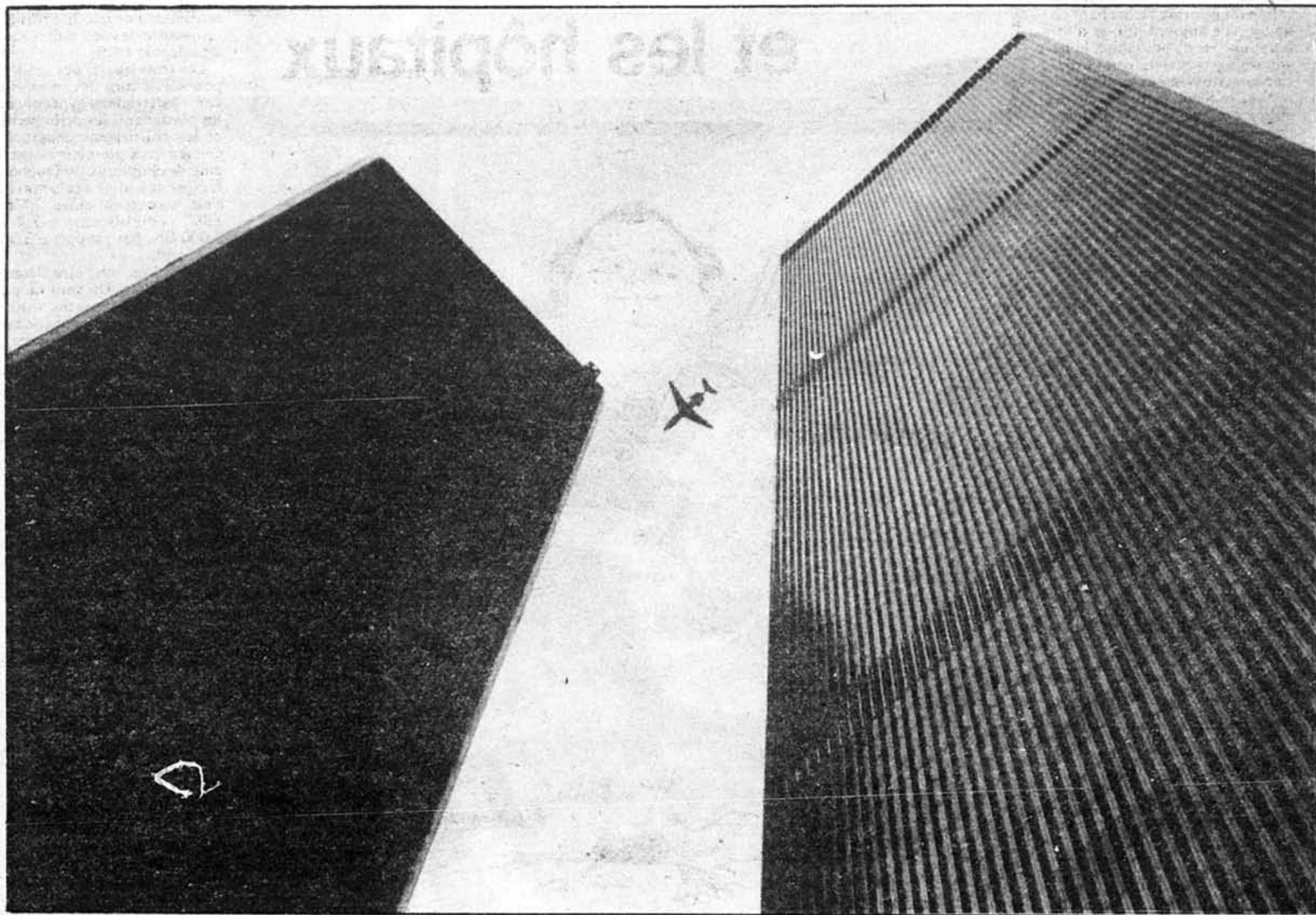
1130, boul. de Maisonneuve o. 288-4800
 800, boul. de Maisonneuve e. 842-1450
 Sans frais de l'extérieur 1-800-361-2133
 Détentrice d'un permis du Québec

Session d'information, mardi 18h00 au 800 de Maisonneuve est

LES PHOTOS DE

la presse

Michel Gravel



2 PLUS, MONTRÉAL, SAMEDI 16 NOVEMBRE 1985

En jouant du déclencheur à l'oreille...

Dimanche matin. Sur la plaza du World Trade Center, à New York, des jeunes en patins à roulettes sont fort occupés à tourner un commercial. J'observe la scène en compagnie de mon fils et je prends quelques photos. Soudain, le bruit

d'un avion attire mon attention. Je le vois venir vers nous et je me dis que cela ferait une photo fantastique s'il passait entre les deux édifices. J'ajuste mon appareil, je cadre en conséquence et j'attends. Ce que j'espérais se produit. Je n'ai le temps de prendre qu'une seule

photo. Je poursuis ensuite mon voyage vers Washington en ne pensant plus à cet avion. Ce n'est qu'à mon retour de voyage, lorsque j'ai fait développer ma pellicule, que j'ai réalisé que j'avais réussi. Je reconnais qu'il s'agit d'une question de chance et non de technique. En fait, il

fallait tout simplement être là au bon moment.

Fiche technique

Appareil: Nikon F2
Objectif: 50mm
Ouverture: 1/125^e à F/11
Pellicule: Ektachrome 64

De plus en plus de poursuites contre les médecins et les hôpitaux

Et si c'était à refaire...? La réponse de Mme Micheline D. fuse, toute prête, sur un ton calme mais ferme : « Sachant ce que je sais aujourd'hui, je n'intenterais pas de poursuite. Je ne voudrais pas revivre cette expérience extrêmement pénible. »

Avec le recul, cette femme de cinquante ans plutôt philosophe éprouve encore du dépit que le tribunal l'ait déboutée en 1983. « J'ai sans doute commis l'erreur de m'adresser à un avocat inexpérimenté en droit médical. Mais je demeure désabusée de la justice qui, en cour, m'est apparue un jeu de procédures et de courbettes étranger à vous-mêmes », dit-elle.

Sa mésaventure est survenue dans les Cantons de l'Est. En mai 1975, une automobile frap-



Nicole Beauchamp

pe la piétonne. On hospitalise aussitôt Mme Micheline D. souffrant de nombreuses blessures, dont cinq fractures à la mâchoire. Une première opération pour souder les os cassés du visage tourne court.

Sous les efforts de l'anesthésiste qui procède à l'intubation par le nez, une dent se déchausse et tombe dans la trachée. Les chirurgiens tentent en vain d'extraire la dent du conduit respiratoire et doivent enlever l'un des lobes inférieurs du poumon droit, où la dent s'était enfoncée.

« À ma sortie de l'hôpital, j'avais l'intime conviction qu'on m'avait fait tort. Pour moi, l'intégrité de la personne humaine revêt une grande importance. J'acceptais mal cette mutilation, certes invisible, qui avait cependant diminué ma capacité respiratoire. J'ai longuement réfléchi avant d'ester en justice. Je reprochais qu'on ait omis un examen préalable de ma bouche pour vérifier la présence de dents branlantes », relate-t-elle.

Prompts à dénoncer, en privé, une négligence impardonnable, ses amis médecins se



sont tous dérobés à sa demande de témoigner à titre d'experts. Par le jeu de procédés dilatoires, sept ans se sont écoulés jusqu'à l'audition de la cause tranchée par un jugement défavorable. « Mes frais s'élevaient déjà à \$6 000 et je ressentais trop de lassitude pour interjeter appel ou encore porter une plainte disciplinaire à la Corporation des médecins, comme mon entourage me le conseillait », ajoute Mme D.

Chez elle, pas d'animosité envers les médecins. « J'avais déjà l'esprit critique face à la tendance des médecins à traiter les malades en pièces détachées comme des mécaniques. La difficulté de leur tâche les expose à des accidents. Mais le patient se trouve obligé de démontrer une faute professionnelle et par ricochet l'incompétence du mé-

decin. Dans mon cas, je ne doute pas de la compétence de l'anesthésiste. Je favoriserais un régime de compensation sans égard à la faute. »

Le rythme d'augmentation des poursuites s'accroît au Canada

Ce témoignage illustre quelques-unes des multiples facettes du phénomène des poursuites en dommages et intérêts contre les médecins et les hôpitaux. Au Canada et au Québec, il prend de l'ampleur. Chaque année, un médecin canadien sur 63 encourt maintenant une poursuite en responsabilité professionnelle.

Les données de l'Association canadienne de protection médi-

cale (ACPM) montrent une nette tendance à l'augmentation du nombre de telles actions, combinée à une hausse des indemnités payées. Cette sorte de société mutuelle assure environ 90 p. cent des médecins au pays, soit près de 40 000. L'an dernier, elle a enregistré 679 nouvelles poursuites en comparaison de 595 en 1983. Le total des indemnités versées a grimpé de \$10,9 millions à \$13,8 millions, le montant moyen passant de \$47.200 à \$88 500.

Toutefois, l'A.C.P.M. se garde bien de dévoiler ses statistiques par province. Au Québec, des chercheurs du Centre de droit privé et comparé de l'Université McGill ont déjà brossé un tableau de la situation antérieure à la décennie actuelle. L'un des, Me Pierre Deschamps, a

réalisé une deuxième étude, circonscrite au district judiciaire de Montréal pour la période 1976-80. Son analyse révèle essentiellement que le rythme de croissance des poursuites s'accroît depuis 1979.

Les trois quarts des médecins poursuivis sont des spécialistes. Les obstétriciens-gynécologues, les plasticiens, les orthopédistes et les chirurgiens généraux se classent aux premiers rangs. Du côté des hôpitaux du Québec, la fréquence des réclamations s'est accentuée entre 1976 et 1983, s'établissant à 7,7 par 1 000 lits, par rapport à 3,5 auparavant.

La réalité, sans être dramatique, inquiète. Un vent de panique souffle dans les milieux concernés. Car, le phénomène pose des problèmes tangibles par son impact sur les primes d'assurance. Celles-ci ont explosé avec l'année 84. La hausse esquivée par les hôpitaux et les médecins frise en certains cas 300 p. cent. Cette flambée s'accompagne d'un resserrement du marché des assureurs et réassureurs, ce qui promet d'autres hausses. Bref, un mot affleure partout : crise.

Le monde de la santé n'échappe pas en effet à une crise généralisée de l'assurance en responsabilité professionnelle, crise qui heurte autant les avocats, les architectes, les arpenteurs etc. Ici, on l'explique notamment par la conjugaison de la croissance des poursuites et de l'augmentation des sommes qu'accordent les tribunaux aux victimes d'erreurs ou de fautes. Le record québécois ? \$2,4 millions contre l'Hôtel-Dieu d'Amos.

Le mythe californien dans la tourmente américaine

Les Fédérations des médecins omnipraticiens et des médecins spécialistes du Québec (FMOQ et FMSQ) y voient se profiler le spectre américain nourri d'anecdotes californiennes. Leurs dirigeants lorgnent les symptômes semblables à ceux de la « malpractice crisis » qui, aux États-Unis, a culminé en 1975. Elle s'est à peine résorbée pour resurgir autrement, de façon inégale selon les régions, depuis deux ans.

Les rapports sur la question (automne 84) d'un groupe de travail spécial de l'Association médicale américaine dépeignent des problèmes d'une ampleur sans commune mesure avec les nôtres. Aux U.S.A., un médecin sur huit devient la cible d'une action en dommages-intérêts. Le nombre de réclamations en ce sens n'a cessé de croître pour atteindre un peu plus de 40 000 en 1983.

COUVERTURE

Les villes spatiales où vivront des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont un rêve qui deviendra bientôt réalité. Ce dessin de Jean Bruneau donne une idée de ce qui s'en vient. Pages 9 à 13.

Les procédures sont ardues et onéreuses

Dans certains cercles médicaux, deux boutades trahissent ces temps-ci une humeur maussade. « Un patient qui survit à une erreur accidentelle coûte plus cher que s'il en meurt. » « Depuis le régime d'assurance-automobile, les avocats trop nombreux ont cherché un nouveau créneau et incitent à poursuivre même pour des *Jolichonneries*. »

A tort ou à raison, toutes deux s'inspirent des règles du jeu dans l'arène et les coulisses juridiques, où « chaque cas est un cas d'espèce », répète-t-on. Mais entre l'étape de signifier une action et celle du procès, le parcours est parsemé d'obstacles.

« Très peu de réclamations en

Peut-on endiguer la vague américaine?

La totalité des indemnités payées connaît un taux de croissance annuelle de 30 p. cent. La fraction des montants dépassant le million de dollars grossit. Selon la gravité des préjudices, l'indemnité moyenne peut osciller entre \$200 000 et \$1 million. Celle de la Californie s'établit à \$650 000. Les primes d'assurance des médecins se boursouflent.

Il est donc hasardeux de transposer — même toutes proportions gardées — la situation qui prévaut chez nos voisins du Sud. Ne serait-ce en raison de différences fondamentales. Celles-ci tiennent d'emblée au mode de pratique des avocats, aux lois et règles qui régissent le processus et l'appareil judiciaires.

Distinctions suffisantes pour endiguer la vague américaine à nos frontières? « Le contexte nord-américain... Quand on tousse aux États-Unis, on finit tôt ou tard par éternuer ici », pensent les docteurs Georges-Henri Gagnon et Paul Desjardins, respectivement de la FMOQ et de la FMSQ. Coups de crocs aux juges et aux avocats, évidemment! Bien sûr, l'air du temps s'imprègne de l'ère des droits tous azimuts. Et l'on peut gloser longuement sur les facteurs socio-culturels qui contribuent plus ou moins à l'augmentation constante du nombre de poursuites au Québec.

dommages versent dans la frivolité. La plupart, sans être nécessairement bien fondées, s'appuient sur des états de fait qui, demeurant inexplicables, ont poussé les gens à poursuivre », dit Me Raymond Duquette, chef du contentieux et vice-président aux sinistres chez Gestas Inc.

Cette firme assure jusqu'au printemps prochain la grande majorité (160) des hôpitaux du Québec. D'après Me Duquette, une petite portion (5 p. cent) des 350 réclamations annuelles contre les hôpitaux se rendent en procès. Les désistements en éliminent la moitié. Le reste se solde par des règlements hors cour impliquant l'hôpital seulement ou se départageant entre l'hôpital et le médecin poursuivis conjointement.

Une analyse des 665 actions intentées contre des médecins en Cour supérieure au Québec, durant une période de 10 ans (1968-1977), présente ainsi l'issue des litiges alors réglés. Environ 10 p. cent des plaignants ont abandonné la partie. Les deux tiers des causes ont connu un règlement hors cour. Près du quart des litiges se sont dénoués devant le tribunal où deux fois sur cinq le patient a obtenu gain de cause.

« Complexe, ce genre d'action exige beaucoup de temps et d'énergie pour bâtir une preuve technique solide. Il faut filtrer les dossiers — d'abord à l'aide d'une expertise médicale informelle — avant de prendre action. Nous soupesons les chances de succès de la cause. Nous examinons également si le préjudice subi par le patient est trop léger pour faire valoir ses droits ou encore, si les indemnités anticipées ne sont pas assez élevées par rapport aux frais à encourir », affirme Me Guy Taillefer, principal associé dans un cabinet de Montréal.

Et puis, on vient encore de changer les modalités relatives à l'audition des causes. « L'avocat de la victime doit dorénavant abattre ses cartes — les éléments de sa preuves — dans une déclaration très étoffée qui précède celle de la partie adverse. Sur le plan stratégique, cela donne un atout de plus aux défenseurs des médecins et des hôpitaux », ajoute Me Alain Mongeau, du même cabinet d'avocats.

Le médecin, pas obligé de guérir mais de soigner au mieux

De quoi refroidir bien des ardeurs vindicatives. « Il faut être sérieusement insatisfait pour s'engager dans des procédures

aussi ardues et onéreuses », déclare Me Pierre Deschamps du Centre de droit comparé et privé de McGill. À trop vanter ses exploits, la technologie médicale a exacerbé les attentes. En même temps, les risques d'accidents ont grandi avec elle, à la fois dans les examens diagnostiques et dans les traitements.

Ces accidents *iatrogéniques*, c'est-à-dire provoqués par le médecin, entraînent ou non des séquelles de diverse nature qui vont de la cicatrice inesthétique jusqu'au décès, en passant par



photothèque LA PRESSE
Les fautes médicales ne sont pas toujours aussi évidentes que cette radiographie d'un ciseau de six pouces oublié dans l'abdomen d'une patiente.

la perte d'un membre, la paralysie etc.. Ils se produisent le plus souvent en salle d'opération, en salle d'urgence et en salle d'accouchement. De là à les imputer automatiquement aux fautes professionnelles du médecin ou à du personnel de l'hôpital, c'est une autre histoire.

Le médecin est en effet tenu à une obligation de moyens et non de résultats. En clair, il n'est pas obligé de guérir, mais de soigner au mieux, avec les moyens à sa disposition, « d'agir avec prudence et diligence ». Lui incombe aussi le



devoir d'informer suffisamment le malade des risques inhérents aux interventions, afin d'obtenir son « consentement éclairé ».

Que l'on allègue des erreurs de diagnostic, des fautes dans la commission des actes (ex. l'oubli d'une aiguille dans l'abdomen d'un opéré), des omissions ou manquements dans la prestation des soins etc., encore faut-il le démontrer. Le fardeau de la preuve ressemble à un casse-tête.

Dans une poursuite pour négligence professionnelle, la victime doit ainsi prouver que le préjudice subi découle directement d'une faute, qu'il n'est pas attribuable à des complications dues aux réactions imprévisibles de l'organisme humain. Elle doit en outre prouver que la conduite du médecin s'écartait des standards attendus d'un praticien d'habileté moyenne, placé dans les mêmes circonstances.

C'est pourquoi un procès se résume presque à une confrontation d'experts médicaux. Les défenseurs en trouvent à portée de main. Les avocats des victimes butent là sur un obstacle. « Il est assez facile de retenir les services d'un médecin spécialiste à titre de témoin-expert quand la poursuite touche un généraliste. S'il s'agit d'un médecin spécialiste, les réticences des confrères de sa discipline — ils invoquent toujours des liens personnels de tous ordres — nous forcent parfois à aller chercher ces témoins à l'extérieur du Québec », indique Me Taillefer.

Le calcul des indemnités, un changement percutant

L'enjeu tourne, bien sûr, autour de l'indemnité à obtenir en guise de réparation des torts. La jurisprudence a changé de façon percutante le mode de calcul des dommages et intérêts en matière de responsabilité civile. Les méthodes approximatives d'hier ont cédé le pas aux techniques des actuaires, nouveaux personnages dans le décor.

Des jugements de la Cour suprême du Canada ont tracé en 1978 les critères d'évaluation

des dommages. Grosso modo, on ne fixe pas une indemnité globale. On détermine les montants à allouer sous trois catégories : les soins futurs ; les pertes de revenus éventuels ; les pertes et dépenses non pécuniaires (souffrance, perte des agréments de la vie etc.), plafonnées à \$100 000 en 1978, mais indexables au coût de la vie.

Autrefois parcimonieuses, les indemnités se sont arrondies au gré des taux d'actualisation consentis, et fluctuent principalement en fonction de la sévérité des préjudices. Au Québec, trois jugements récents du juge René Letarte, qui a appliqué l'ensemble des critères précisés par la Cour suprême, ont marqué un point tournant. L'un d'eux (d'ailleurs en appel) a condamné l'hôpital Hôtel-Dieu, d'Amos, à payer \$2 419 692 pour une enfant gravement et irrémédiablement handicapée à cause des incidents qui ont entouré l'accouchement de sa mère.

Ces sommes mirobolantes s'avèrent exceptionnelles. « En raison du régime d'indemnisation, c'est-à-dire le paiement en un seul versement du capital, pareilles indemnités — même en faible nombre — suffisent à faire fondre les réserves des assureurs et à provoquer des hausses spectaculaires des primes d'assurance », signalent les porte-parole des hôpitaux. « Moins impressionniste peut-être, le système actuel n'a pas encore atteint le réalisme », concluait lui-même le juge Letarte, lors d'une allocution prononcée l'automne dernier. N. B.

Nos excuses

La radio communautaire de Laval et du nord de Montréal, dont il était question dans notre édition de la semaine dernière, a pour indicatif CIGN FM et non CINQ MF.

Lier poursuites et qualité des soins prête à controverse

« Dans notre système de santé socialisé, la pratique médicale est beaucoup plus contrôlée, plus sécuritaire et plus standardisée qu'aux États-Unis. Les poursuites judiciaires ne mettent pas en cause la compétence des médecins et du personnel soignant », soutient le Dr Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec.

Lier le phénomène des poursuites à la qualité des soins ou à sa dégradation hérisse les médecins. Cela prête en effet à controverse, car les données sont éparpillées et parcellaires. Le nombre de poursuites ne correspond pas à celui des fautes ou des erreurs, d'ailleurs impossibles à mesurer. Ces dernières ne causent pas à tout coup des préjudices. Et on ignore l'incidence des préjudices par rapport à l'ensemble des accidents qui surviennent dans les hôpitaux.

Toutefois, les poursuites pour des fautes médicales ou hospitalières peuvent servir de baromètre parmi d'autres quant aux lacunes dans les soins. Aux États-Unis, on utilise les informations fournies par ces actions afin de développer des programmes de « gestion de risque » (prévention des accidents, mesures correctrices) et de contrôler en aval la qualité des services.

Ici, on commence à envisager d'imiter l'exemple américain. « Par le biais de plusieurs mécanismes visant à assurer la qualité des actes, on s'efforce au Québec de minimiser le plus possible les fautes et erreurs éventuelles. L'étude des poursuites apparaît comme un moyen supplémentaire, important, de contrôle a posteriori de la qualité des soins et services dispensés au Québec », signalait, l'automne dernier, un document interne du ministère des Affaires sociales.

Les répercussions sur la pratique médicale

« Face au problème des assurances, la gestion de risque s'impose. Il nous faudra identifier de façon très précise les causes d'accidents menant ou non à des poursuites, d'abord dans les secteurs les plus affectés, et cela à l'échelle de la province », affirme M. Michel Cléroux de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ).

Durant l'année 1983-84, la grande majorité des réclamations en responsabilité professionnelle impliquaient soit des hôpitaux à vocation régionale, soit des hôpitaux spécialisés et ultra-spécialisés de moyennes et

de grosses tailles, surtout situés dans les centres urbains comme Montréal, Québec, Sherbrooke. Le coût total des assurances du réseau hospitalier (160 hôpitaux publics sur 180) a bondi de \$2,15 millions, en 1984-85, à \$8,25 millions cette année.

Dans l'immédiat, ce sont également les hausses des primes d'assurance et leurs répercussions qui préoccupent les médecins. Depuis deux ans, l'Association canadienne de protection médicale — sorte de société mutuelle vouée à la défense des médecins dont les modalités d'adhésion diffèrent des contrats des firmes privées — a supprimé la prime unique d'environ \$350. Elle l'a fragmentée en six catégories selon les risques.

Les tarifs annuels ont varié de l'une à l'autre. De 1984 à 1986, ils n'ont pas bougé dans les disciplines sans danger : \$400 pour les pathologistes, les médecins en santé communautaire etc. Les primes des médecins de famille ou généralistes, qui limitent leur pratique au cabinet privé et aux cliniques externes, sont passées de \$550 à \$650. Elles se sont haussées à \$1 200 pour les généralistes qui font des accouchements, de la chirurgie et de l'anesthésie, et travaillent dans les services d'urgence.

Dans les disciplines à « hauts risques » — anesthésie, chirurgie cardio-vasculaire, neurochirurgie, chirurgie orthopédique et gynécologie-obstétrique — les primes montent au pas de course : \$1 950 en 1984, puis \$2 900 qui sauteront à \$4 900 en 86. Les tarifs d'un assureur privé s'établissent à \$10 588 pour les mêmes spécialités. Une concurrence se livre sur l'étendue de la protection offerte, assortie d'autres garanties.

« Cette fragmentation va à l'encontre d'une pratique polyvalente que nous avons toujours préconisée. Elle peut amener le délaissement de champs d'activités et peut alors créer des pénuries d'effectifs artificielles dans certaines spécialités », fait remarquer le Dr Georges-Henri Gagnon de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. Mais d'autres facteurs, comme la féminisation du corps médical, peuvent jouer en ce sens.

À défaut d'études approfondies, celles des Américains nous éclairent. En Floride par exemple, le quart des gynécologues-obstétriciens avaient cessé en 1983 de faire des accouchements et 30 p. cent y songeaient.

« La principale répercussion réside dans la médecine défensive. Ou des médecins ne vou-

Aidez-nous à continuer à les aider

Agés et démunis

Ils sont ici près de nous

Il faut les aider

La solitude, l'impression d'être inutile, le manque d'amour... VOUS

Nous les visitons
Nous les écoutons
Nous les sortons
Nous les fêtons
Nous les appelons
Nous les recevons

4624, rue Garnier
Montréal (Québec)
H2J 3S7

Ces petits frères des Pauvres

OUI, JE VEUX FAIRE QUELQUE CHOSE ICI, MAINTENANT

J'envoie ma contribution

NOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE ()

Ci-joint ma contribution au montant de

\$

Je désire recevoir un reçu pour fins d'impôt (10 \$ et plus seulement) OUI NON

Je désire travailler bénévolement OUI NON

Je désire recevoir votre documentation OUI NON

Numéro d'enregistrement: 0187757-46-08

La facture va être refilée aux Québécois

« Effectivement, la facture va être partiellement refilée aux contribuables », constate M. Michel Cléroux, porte-parole de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ). Certaines conséquences économiques du phénomène des poursuites judiciaires se répercutent sur notre système de santé, financé par l'État percepteur d'impôts.

À la fois les hôpitaux et les médecins ont saisi le gouvernement québécois de leurs problèmes. En mars dernier, l'AHQ a demandé au ministère de la Santé un ajustement des budgets 1985-86 de façon à éponger « l'augmentation globale des primes d'assurances ». Celles qui se rattachent à la responsabilité civile et professionnelle ont accusé la plus forte hausse (274 p. cent) pour grimper à \$8,25 millions.

Ce montant paraît une goutte d'eau dans le fleuve de \$4 milliards qui irrigue annuellement les hôpitaux. C'est sans compter les coûts indirects — si les poursuites en dommages-intérêts continuent de s'amplifier — de la « médecine défensive ». Nos voisins du Sud les estiment à au moins 10 p. cent du coût total des soins de santé.

Pour l'instant, l'AHQ cherche une formule susceptible d'amortir les contrecoups anticipés des primes d'assurances sur un marché réduit d'assureurs. Le temps presse. La société Gestas Inc, qui assure presque tout le réseau hospitalier et quelque 1800 médecins omnipraticiens, a annoncé son retrait du domaine de l'assurance en responsabilité professionnelle. Ses polices d'assurances expireront en avril prochain.

« Nous sommes en train de compléter nos études sur les modalités concrètes d'un régime d'auto-assurance pour les hôpitaux. Nous assisterons de toute manière à des modifications profondes dans la couverture des programmes. Dans le contexte actuel, cette solution de rechange nous ferait assumer une partie des risques auparavant transférés aux assureurs et ces derniers seraient plus intéressés à y souscrire », explique M. Carol Kelly, con-



seiller de l'AHQ.

La mise en place d'un tel régime s'accompagne d'au moins deux pré-requis : l'approbation de l'inspecteur général des Institutions financières du gouvernement et le développement accru de la « gestion de risque » empruntée au *risk management* des Américains. Ceux-ci font cependant appel à des consultants extérieurs. L'Association médicale américaine a évalué à \$1 milliard le coût de cette gestion dans les hôpitaux en 1984.

Une question de prix et une question d'équité

D'autre part, la Fédération des médecins omnipraticiens a convenu d'une lettre d'entente avec le ministre de la Santé, Guy Chevrette, afin de discuter cet automne de moyens visant à alléger le « fardeau que le médecin doit supporter à la suite de la hausse vertigineuse des coûts d'assurances en responsabilité professionnelle ». La Fédération des médecins spécialistes se promet aussi d'aborder ce sujet dans ses négociations.

L'argument majeur pour se retourner vers l'État ? Deux lois

statutaires obligent les médecins à s'assurer, et même une troisième dans le cas des radiologistes. Toutefois, certains programmes d'assurances offerts aux médecins prévoient aussi leur défense dans le cas d'enquêtes de la régie de l'assurance-maladie, ou de comparutions devant le comité de discipline de leur Corporation professionnelle.

Outre une compensation financière pure et simple, deux autres propositions trottent notamment dans la tête des omnipraticiens : la création d'une sorte de compagnie mutuelle gouvernementale pour les hôpitaux et les médecins ; une modification législative similaire à celle apportée en Ontario pour permettre le paiement par versements échelonnés des indemnités accordées aux victimes de fautes professionnelles.

Ce genre de remèdes s'adressent aux ministres de la Santé et de la Justice. Il soulève des questions de prix et d'équité sociale sur lesquelles l'expérience américaine nous renseigne. Aux États-Unis, l'éclatement de la *malpractice crisis* en 1975 a engendré des réactions sur deux fronts. Pour obvier à la flambée des assurances sur un marché commercial restreint, les médecins se sont dotés d'une trentaine de compagnies mutuelles. Quelque 300 mesures législatives ont été prises à travers le pays.

Tous ces moyens n'ont guère freiné la croissance des poursuites et des indemnités. Plusieurs compagnies médicales font face, en raison de la lenteur des tribunaux à régler les litiges, aux paiements de dommages qui dépassent les revenus des primes d'assurances. Celles-ci, dans les endroits et les disciplines les plus touchés, atteignent \$20 000, \$30 000 et même \$70 000. « On a fait des réformes législatives sur le dos des patients », juge Me Pierre Deschamps du Centre de droit pri-



photo Réal Saint-Jean, LA PRESSE

Me Pierre Deschamps.

vé et comparé de l'université McGill.

À bon diagnostic, remèdes appropriés

L'accès à la justice prend ici toute son importance. Tous les citoyens n'ont pas les moyens financiers de poursuivre un médecin ou un hôpital. Les avocats québécois peuvent s'arranger avec leurs clients pour retirer jusqu'à 30 p. cent des indemnités adjugées afin de se rembourser de leurs honoraires et leurs frais. D'où la possibilité qu'ils s'opposent à des formules de versements étalés du capital ou de rentes périodiques jusqu'au décès de la victime.

Au Québec en comparaison des autres provinces, le délai permis pour intenter une poursuite en responsabilité médicale ou hospitalière est de trois ans à compter de la date de la faute présumée ou de la première manifestation des séquelles de cette faute. Cela force les médecins à se prémunir d'une assurance qui couvre leurs actes antérieurs à l'année où elle entre en

vigueur. Réduire le délai de prescription atténuerait leur tracasserie mais restreindrait l'accès à la justice.

Selon les groupes d'intérêts en présence, les solutions ponctuelles ou à long cours revêtent toutes des avantages et des inconvénients propres à déclencher des débats. L'idée d'instaurer un régime de responsabilité sans faute comme dans le cas des accidents de la route flotte dans l'air. On en parle entre les branches.

À la fin des années 70, une commission royale a, en Angleterre, rejeté l'adoption de ce système, mais a recommandé de suivre l'évolution de ceux mis sur pied en Nouvelle-Zélande et en Suède. En avril 84, on a introduit aux États-Unis un projet de loi visant à instituer un système d'assurance sans faute, limité aux accidents thérapeutiques subis par les personnes soignées dans le cadre des programmes fédéraux Medicare et Medicaid. L'automne dernier, le ministre des Hôpitaux de l'Alberta relaquait un système semblable.

Avant d'importer d'ailleurs des remèdes (pires que le mal ?), des études rigoureuses s'imposent au Québec afin de diagnostiquer les vraies carences. « L'analyse des informations tirées des poursuites, pour peu qu'on les exploite, peuvent nous apprendre une foule de choses. Nous préparons une banque de données informatisées », fait valoir Me Deschamps. Son équipe de recherches a reçu des octrois substantiels de la Corporation des médecins et attend ceux du ministre de la Santé...

N. B.

NICOLE BEAUCHAMP est reporter aux informations générales à LA PRESSE.

Le système roule à une cadence qui bouscule tout le monde

dront plus poser des actes comportant des risques. Ou ils multiplieront les examens, les tests de laboratoire, les consultations entre confrères, et consigneront leur moindre geste dans les dossiers médicaux pour se protéger. Regardez les statistiques de la régie d'assurance-maladie : l'augmentation des césariennes n'est sans doute pas étrangère à la peur des poursuites », affirme à son tour le Dr Paul Desjardins, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Ces comportements évoqués reflètent-ils des réflexes conditionnés par la formation reçue ou par la hantise des poursuites ? Chose certaine, ces dernières rejaillissent d'une manière ou d'une autre sur la pratique des médecins mis en cause. Un psychiatre de l'Illinois en a étudié les effets en interrogeant 154 médecins de Chicago. Peu importe l'issue des procès, la plupart ont ressenti de la colère et la déprime a affecté plus du tiers d'entre eux. En outre, 25 p. cent ont retranché les interven-

tions délicates de leur pratique et 42 p. cent ont cessé de traiter certains types de malades.

« À partir du moment où la relation de confiance s'effrite entre le patient et le médecin, celui-ci doit mettre toutes les précautions de son côté », glisse le Dr Georges Boileau de la FMOQ. À vrai dire, les attitudes ont changé avec le contexte social. Les besoins et exigences d'informations des gens, davantage conscients que la décision d'accepter ou de refuser un traitement leur appartient, ont peu

à peu délogé la confiance aveugle d'autrefois. Bon nombre de médecins s'accommodent plutôt mal de cette évolution vers une relation plus égalitaire.

Celle-ci souffre d'autant d'un manque de communication. D'ailleurs, le reproche de n'avoir pas obtenu assez d'informations avant de consentir à une intervention devient plus fréquent dans les motifs de poursuites. « La médecine est à la fois un art et une science. Les techniques ont grandement progressé et amélioré le traite-

ment des maladies, mais l'art, c'est-à-dire l'échange, la communication en a pris pour son rhume », admet le Dr Jean-Marie Albert de la FMSQ.

Le président de la FMSQ, en instance de négociation avec l'État, ajoute pour sa part : « Le système roule à une cadence qui bouscule tout le monde. Les médecins doivent poser plus d'actes et raccourcir le temps accordé aux explications. Si leurs actes étaient payés à leur juste valeur, ils consacraient plus de temps aux malades »... N. B.

L'ONU demeure un des leviers de la politique étrangère canadienne

«**N**ous, peuples des Nations Unies...». Ils furent, en ce 24 octobre 1945, à San Francisco, en pleine guerre mondiale, 51 États, dont le Canada, à prendre l'engagement solennel de «préserver les générations futures du fléau de la guerre» et de coopérer «pour faire triompher la paix, la justice et le progrès».

Quarante ans après, le vent de l'Hudson ayant charrié son poids d'envolées oratoires, si l'enthousiasme n'est plus ce qu'il était, l'ONU, pourtant, — en dépit d'une indifférence ap-



Charles David

parente de l'opinion publique canadienne — demeure toujours l'un des leviers de la politique étrangère du Canada. «Même si, suivant la formule de Stephen Lewis, l'actuel ambassadeur canadien aux Nations Unies, le rôle du Canada a beaucoup changé dans cette organisation internationale».

En fait, qu'en est-il exactement de l'influence du Canada dans cette enceinte «de mots, de discours...», dans ce forum international, critiqué, brocardé, mais qui a eu le rare mérite de servir d'exutoire aux frustrations en évitant aux conflits régionaux de dégénérer en conflit mondial? Qu'en est-il surtout des illusions d'une opinion publique canadienne qui, en janvier 1945, d'après un sondage public, appuyait à 90 p. cent l'entrée du Canada à l'ONU? Qu'en est-il enfin de l'enthousiasme d'Ottawa en regard de sa collaboration aux activités de l'ONU, alors que la Chambre des Communes de 1945, par 200 voix contre cinq, donnait le feu vert pour la participation du Canada à la Conférence de San Francisco?

«Inutile de se leurrer, les temps ont changé. Tout le monde sait où nous sommes, dans quel camp on se trouve, et forcément les axes de notre action s'en sont trouvés modifiés. L'époque de Lester B. Pearson, notre vocation de *bons-offices*, est définitivement révolue. On ne peut quand même être juge et partie. Pourtant, en dépit de multiples détails qui nous forcent à corriger notre tir, la voix du Canada, quoi qu'on dise, conserve tout son poids et, croyez-moi, le Canada est plus que respecté à l'ONU».

Décontracté, ouvert, tirant sur sa pipe, Stephen Lewis devise tranquillement. La journée a



Le nouvel ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Stephens Lewis (à gauche), au moment où il présentait ses lettres de créance au secrétaire général de l'organisme, M. Javier Perez de Cuellar, en 1984.

été longue, avec le passage du premier ministre Mulroney à l'Assemblée générale, mais elle n'est pas terminée. Une longue séance de nuit s'annonce, pénible, où il faudra discuter, marchander... Pourtant, une espèce de lueur dans le regard confirme ce qu'il dit: Stephen Lewis est heureux.

D'abord parce que l'ONU est revenue au centre des perspectives internationales du Canada. «C'est vrai, pour la première fois, depuis l'ère Trudeau, Ottawa a retrouvé une politique cohérente de son action internationale. Tout se discute, et j'ai accès autant que je veux au cabinet du premier ministre. En tant qu'ambassadeur, je ne suis pas seulement relais, je participe à l'élaboration de l'ensemble de la politique que

je dois défendre à l'Assemblée générale. Le temps des *one man show*, même si plus brillant, plus spectaculaire, c'est du domaine du passé. On y perd, peut-être en éclat, mais en efficacité, on y gagne...».

C'est vrai qu'aux yeux de l'opinion publique canadienne, la période de Lester B. Pearson a tendance à être considérée comme la période faste de la diplomatie canadienne. Elle fait partie d'ailleurs des grands moments de l'ONU, cette époque où Lester B. Pearson, uniquement par ses talents de négociateur, réussit à faire reculer, en 1956, la confrontation armée risquant de se généraliser et à juguler la crise de Suez. Dans la mouvance de cette époque, on retrouvera les démarches fulgurantes de Pierre Elliot Trudeau

qui s'ensableront devant la réalité des antagonismes.

Aujourd'hui, on serait tenté presque de dire que le Canada s'efforce de plonger dans l'anonymat pour mieux avoir prise sur les contradictions. Pour Stephen Lewis, dans le domaine du développement, dans l'avancement des causes humanitaires (réfugiés, femmes, enfants, la faim dans le monde...), dans la poursuite d'une coopération internationale axée sur le développement, le Canada n'a de leçons à recevoir de personne. Et puis... il y a surtout l'apartheid.

Sur ce point, M. Lewis est catégorique. «On peut toujours critiquer, dire que nous n'avons pas été aussi loin que certains le voudraient. Par contre, on pourra toujours prendre l'avis des délégués du tiers monde

CHARLES DAVID est chroniqueur aux informations internationales à LA PRESSE.

qui, dans les couloirs, ont entouré le premier ministre Mulroney après son discours. Cette année, à l'ONU, sera l'année de l'apartheid, et la voix du Canada est très clairement entendue».

Elle risque d'être d'autant plus audible que, pour défendre ce dossier, Stephen Lewis a retrouvé toute sa sensibilité socialiste. Ce n'est pas l'un des moindres paradoxes de la politique canadienne — et sa chance notable — d'avoir pour porte-parole dans l'enceinte mondiale un homme qui croit toujours qu'il faut, malgré tout, apprendre à «dessiner une rose».

plus

Éditeur
Roger D. Landry

Coordination
Paul Longpré

Responsable des chroniques:
Pierre-Paul Gagné
Tél.: (514) 285-7070

Page couverture:
Jean Bruneau

Mise en page:
Jacques Gagnon
Fernand Marcotte

Collaboration

Philippe Barbaud
Jean Basile
Berthio
Serge Grenier
Claude Lafleur
Yves Leclerc
Alice Parizeau
Simone Piuze
Toronto Michel Labrecque
Vancouver Daniel Raunet
Mexico Francis Pisani
Managua Jacques Lemieux
Paris Louis-B. Robitaille
Londres C. Saint-Germain
Costa Rica Gilles Paquin
San Salvador Édith Corón
Bonn André Racicot
Washington Jean-F. Lisée
New York Edouard Jacob
ONU Michèle de Rosset
Vienne Claude Moniquet
Tokyo Lillian Ginoza
Taiwan Jules Nadeau
Tel-Aviv Victor Cygielman

Publicité

Responsable des cahiers spéciaux
Manon Chevalier

Secrétariat
Micheline Perron
Tél.: (514) 285-7319

La contribution financière canadienne

■ Sur les 159 membres de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada fait partie du groupe des dix principaux pays qui contribuent majoritairement au budget ordinaire des Nations Unies. En 1984, le budget s'élevait à 778 millions de dollars (\$US):

● États-Unis	190.520.000	% 25
● U. Soviétique	80.323.000	% 10.54
● Japon	78.647.000	% 10.32
● Allemagne de l'O.	65.082.000	% 8.54
● France	49.612.000	% 6.51
● Angleterre	35.589.000	% 4.67
● Italie	28.502.000	% 3.74
● Canada	23.472.000	% 3.08
● Espagne	14.708.000	% 1.93
● Pays-Bas	13.565.000	% 1.78

Notons que les contributions des pays occidentaux équivalent à 74.99 p. cent du budget total alors que la quote-part des pays communistes et du tiers monde équivaut respectivement à 16.37 p. cent et à 8.64 p. cent du budget total.

■ En plus du budget ordinaire des Nations Unies, le Canada contribue aux budgets ordinaires (850 millions de dollars US en 1984) des institutions spécialisées des Nations Unies. En dollars canadiens, la participation canadienne a été de :

● OMS (Organisation mondiale de la Santé)	11.575.000	% 3.02
● FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture)	9.344.000	% 3.72
● UNESCO	6.524.000	% 3.04
● OIT (Organisation internationale du travail)	4.846.000	% 3.05
● AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique)	4.667.000	% 3.09
● OACI (Organisation internationale de l'aviation civile). Siège: Montréal	3.692.000	% 2.93
● UIT (Union internationale des télécommunications)	2.391.000	% 4.59
● GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)	1.174.000	% 4.04
● UPU (Union postale universelle)	590.000	% 4.70
● OMM (Organisation météorologique mondiale)	593.000	% 2.72
● OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle)	270.000	% 2.41
● OMCI (Organisation gouvernementale consultative de la navigation maritime)	129.000	% 0.97

■ Pour le maintien de la paix par les Nations Unies, le Canada a dépensé (\$canadiens) en 1983/1984, dans le cadre des opérations suivantes:

● UNFICYP (Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre)	7.000.000
● FINUL (Force intérimaire des Nations Unies au Liban)	5.471.000
● FNUOD (Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement au Moyen-Orient)	1.324.000
● ONUST (Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine)	211.000

■ Les contributions volontaires à divers programmes et fonds des Nations Unies se sont élevées à environ 2.300 millions de dollars (US\$). Sur cette somme, le Canada a contribué en 1983/1984 pour environ 275 millions de dollars canadiens. En 1984, pour l'ensemble du système onusien qui a coûté environ 3.928 millions de dollars (US\$), la contribution globale du Canada à ce système est évaluée à 335 millions de dollars canadiens. Si l'on calcule (d'après les chiffres les plus récents disponibles) la contribution par habitant, le Canada dépense, par habitant, 9,2 dollars (US\$) pour les activités de l'ONU. En comparaison:

● Norvège	US\$ 39.0
● Suède	32.0
● Danemark	27.1
● Qatar	18.5
● Pays-Bas	18.4
● Suisse	10.2
● Arabie Saoudite	9.7
● Canada	9.2
● Émirats Arabes Unis	9.1
● Libye	7.4
● Allemagne de l'Ouest	4.6
● États-Unis	4.1
● Angleterre	3.4
● Japon	3.0
● France	2.6
● Union Soviétique	0.6



Variables onusiennes...

● État le plus peuplé du monde, la Chine (1.800.000.000 habitants) dispose de la même voix que le plus petit État de l'ONU, les Seychelles (66.000 habitants).

● L'ONU a été fondée par 51 pays, dont le Canada, le 24 octobre 1945 à San Francisco. Aujourd'hui, l'Organisation regroupe 159 États (plus de 98 p. cent de la population mondiale). Plus de 70 membres actuels étaient, en 1945, des colonies soumises à une domination étrangère et ont accédé à l'indépendance avec l'aide de l'ONU.

● Les plus anciens organismes des Nations Unies sont l'Union Internationale des Télécommu-

nications (1865) et l'Union Postale Universelle (1874).

● La force militaire la plus importante placée directement sous les ordres de l'ONU est celle de l'opération au Congo, dont les effectifs ont atteint 20.000 hommes.

● En 1948, les crédits ouverts par l'ONU à titre d'assistance technique aux pays en développement se chiffraient à 350.000 dollars. Actuellement, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD créé en 1965) dispose d'un budget de plus de 660 millions de dollars par an.

● Au Proche-Orient, les réfugiés et les personnes déplacées

reçoivent depuis 1949 l'aide de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

● En 1966, le Conseil de Sécurité a ordonné l'interruption des relations commerciales avec la Rhodésie du Sud. Cette mesure — la première de ce type — a pris fin en décembre 1979 avec l'indépendance du Zimbabwe. Un embargo obligatoire sur les armes, imposé en 1977 contre l'Afrique du Sud, est toujours en vigueur.

● En 1980, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a proclamé l'éradication complète de la variole dans le monde. C.D.

Objectifs des Nations Unies

Selon la Charte des Nations Unies, les objectifs de l'organisation mondiale sont de:

● Maintenir la paix et la sécurité internationales en prenant des mesures collectives efficaces et en assurant le règlement des différends par des moyens pacifiques.

● Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

● Réaliser la coopération inter-

nationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel et humanitaire et en encourageant le respect des droits de l'homme pour tous, sans aucune distinction.

● Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations à ces fins.

L'Organisation des Nations Unies fonde sa démarche sur les principes suivants:

● Les membres de l'Organisation sont égaux et souverains.

● Ils doivent s'acquitter de bonne foi de leurs obligations en vertu de la Charte.

● Ils s'engagent à régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques et à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre tout État.

● Les membres de l'Organisation apportent tous à celle-ci une assistance dans toute action entreprise par elle conformément à la Charte. C.D.

D'ici 30 ans, nous coloniserons l'espace

« **A**près plus de vingt-cinq ans d'exploration et d'utilisation de l'espace, les États-Unis poursuivent toujours leurs rêves d'y vivre et d'y travailler en permanence ». C'est ce que déclarait le président Ronald Reagan, le 5 janvier 1984, alors qu'il annonçait que la NASA construirait une station orbitale d'ici dix ans. Les Américains voient aujourd'hui l'espace comme leur nouveau « Far West » et, tout comme au siècle dernier, ils ont bien l'intention de s'y installer. À partir de leur station placée sur orbite Terrestre, ils s'élanceront ensuite vers

planètes. Eventuellement ces étages-fusées, qui ne servent qu'une seule fois, seront remplacés par des véhicules de transport orbital (OTV). Ces engins de livraison demeureront en permanence sur orbite Terrestre ; les astronautes y fixeront les satellites à convoyer et les ravitailleront en combustible. Ils permettront également de ramener les satellites géostationnaires aux abords de la navette, rendant ainsi possible leur entretien.

Le système STS comprend aussi des plates-formes automatiques qui servent principalement aux recherches scientifi-

(projet Eureka) et au Japon.

L'infrastructure STS, principalement d'origine américaine, inclut déjà des segments réalisés par différents pays. Les bras télémanipulateurs qui équipent les quatre camions de la NASA sont de fabrication canadienne, alors que l'Europe conçoit le Spacelab. De plus, l'Italie construit actuellement un système de treuil qui permettra à la navette de trainer littéralement des satellites — jusqu'à une distance de cent kilomètres — pour sonder l'atmosphère Terrestre. Ce type d'expériences originales débutera dans deux ans.

neront en permanence (relève de l'équipage à tous les trois ou quatre mois). Construite conjointement par les États-Unis, l'Europe, le Japon et le Canada, la station est, de fait, une combinaison d'installations habitées et automatiques, appelée à couvrir toute une gamme de fonctions. Ces différents éléments serviront de laboratoire pour la recherche scientifique et technologique, d'observatoire de la Terre et de l'univers, de port spatial où transiteront les satellites et les équipements de toute nature et de station-service où seront entretenus et ravitaillés les satellites.

Nombreuses sont celles qui prévoient d'ailleurs détenir leur propre mini-usine à bord de la station orbitale.

Il est vraisemblable que les firmes possédant de telles usines s'accapareront, par exemple, d'une partie importante du marché des semi-conducteurs, puisque de grands cristaux aux structures parfaites ne peuvent s'obtenir que dans un environnement d'apesanteur. L'électronique de l'espace produira aussi des pastilles de circuits intégrés, des relais magnétiques, des filtres optiques et des cristaux de mémoire holographique.

L'industrie pharmaceutique y traitera d'abondante quantité d'urokinase, enzyme sécrétée par des cellules spécialisées des reins. La fonction de l'urokinase est de prévenir la coagulation sanguine, susceptible de provoquer la thrombose des artères coronaires, la phlébite, l'embolie pulmonaire, etc. Sur Terre, pour obtenir une seule dose d'urokinase, il faut raffiner plus de 1 500 litres d'urine. Or, des expériences réalisées lors de missions de la navette montrent qu'il est facile de faire des cultures rénales en gravité zéro avec une rentabilité bien plus élevée que dans un laboratoire Terrestre. De plus, grâce au procédé d'électrophorèse, de faibles courants électriques permettront d'obtenir de l'urokinase hautement purifiée.

L'industrie fournissant des services spatiaux connaîtra également une croissance importante. En effet, ce type d'activités (télécommunication, météorologie, etc.), est caractérisé par un coût de production minime, comparé à celui du transport et de la mise en place des satellites.

Les télécommunications spatiales totalisent déjà des revenus de plus de deux milliards de dollars annuellement. Le nombre de satellites sur orbite géostationnaire est appelé à croître substantiellement, passant de quelque 80 actuellement en service à près de 300 d'ici quinze ans. Cependant, une telle croissance sera freinée par l'encombrement de l'orbite géostationnaire. La solution à ce problème sera d'installer des plates-formes tout-usage qui, chacune, remplaceront de nombreux satellites. C'est ainsi qu'on planifie déjà, pour les années 1990, des installations baptisées « Antenna Farms » qui fourniront 230 000 canaux de transmission vocale desservant

Suite à la page 12



Claude Lafleur

Recherche:
OLIVIER ROBERT

la Lune, puis bâtiront des cités spatiales pouvant loger, d'ici 30 ans, plusieurs milliers d'habitants. Voici comment — et pourquoi — se fera la colonisation de l'espace.

S'installer sur le nouveau « continent »

La station orbitale sera la pierre angulaire de l'infrastructure américaine baptisée « système de transport spatial » (STS). Ce concept rassemble toute une panoplie de véhicules spatiaux permettant d'accéder aisément et économiquement à « la nouvelle frontière » qu'est l'espace. Le véhicule à la base du STS, c'est la navette spatiale, version moderne du chariot couvert des caravanes de l'ouest. C'est le véritable camion qui permet d'acheminer — à raison d'un maximum de trente tonnes par voyage — tout le matériel nécessaire à l'exploitation de l'espace.

D'autres éléments s'ajoutent progressivement au STS. Ainsi, par exemple, des étages-fusées PAM, IUS et Centaur expédient, à partir de la soute des Orbiters, des satellites sur orbite géostationnaire ou vers les

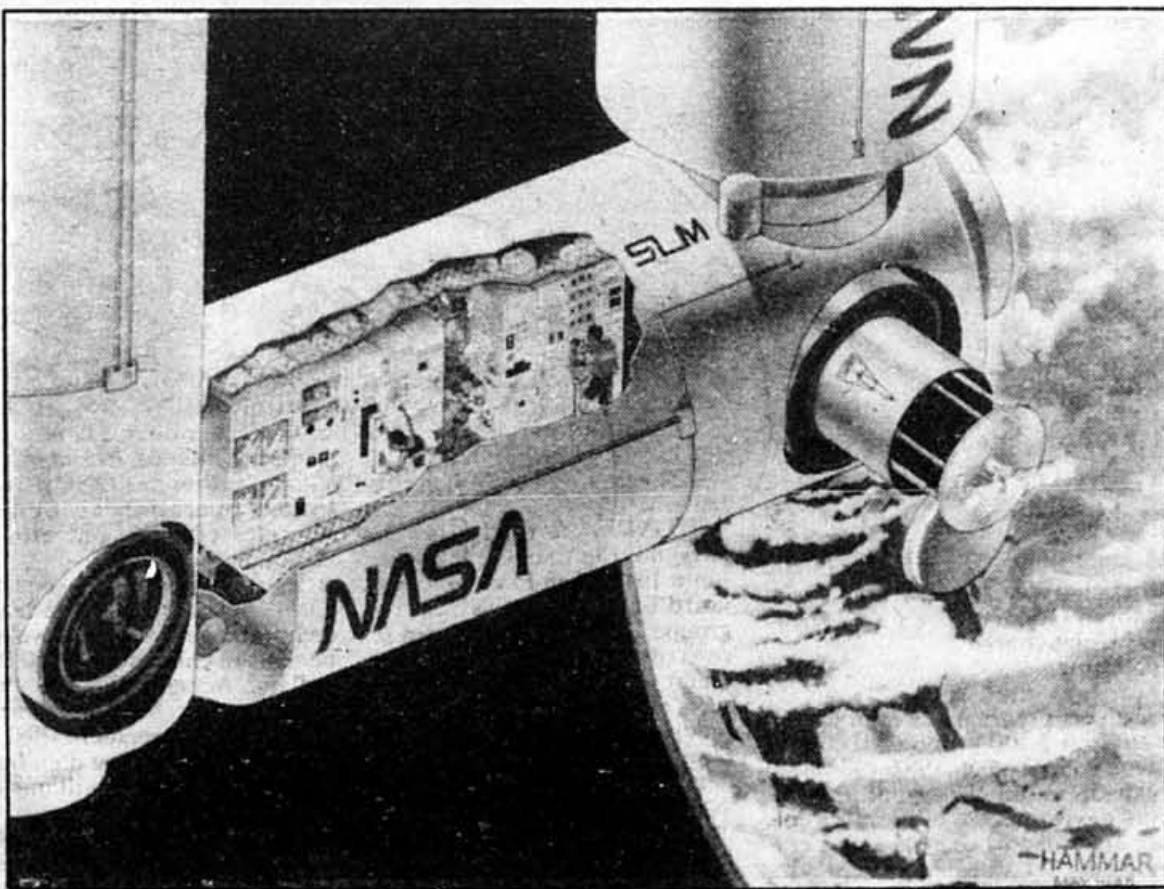


photo NASA / Johnson Space Center

La station orbitale des années 90: de six à huit personnes vivront dans des modules aménagés spécifiquement pour certains usages. Voici à quoi pourrait ressembler le module pour les expériences scientifiques.

ques et à l'exploitation commerciale de l'apesanteur durant de longue période. La première, appelée LDEF (Long Duration Exposure Facility), ressemble à une boîte de conserve... de la taille d'un autobus. Elle gravite autour de la planète depuis avril 1983 et sera récupérée en septembre prochain par les astronautes de la mission 61-I. D'autres plates-formes plus sophistiquées sont en construction, notamment en Europe

La faiblesse majeure du système demeure que tout ce dont on a besoin pour travailler et vivre sur orbite doit être amené là-haut à chaque mission, puis retourné sur Terre. Chaque fois, on doit ainsi transporter des tonnes de matériel qu'il serait bien plus logique de laisser sur place pour les opérations suivantes. C'est ce que l'on fera dans une dizaine d'années grâce à la station orbitale. Sur cet ilôt, six à huit personnes séjour-

L'espace capitaliste

Les États-Unis désirent s'assurer d'une présence humaine sur orbite pour favoriser l'expansion de leurs industries. D'ici la fin du siècle, toute une gamme de sociétés privées travailleront dans l'espace, principalement celles qui produisent des composants électroniques, des alliages métalliques spécialisés et des produits pharmaceutiques.

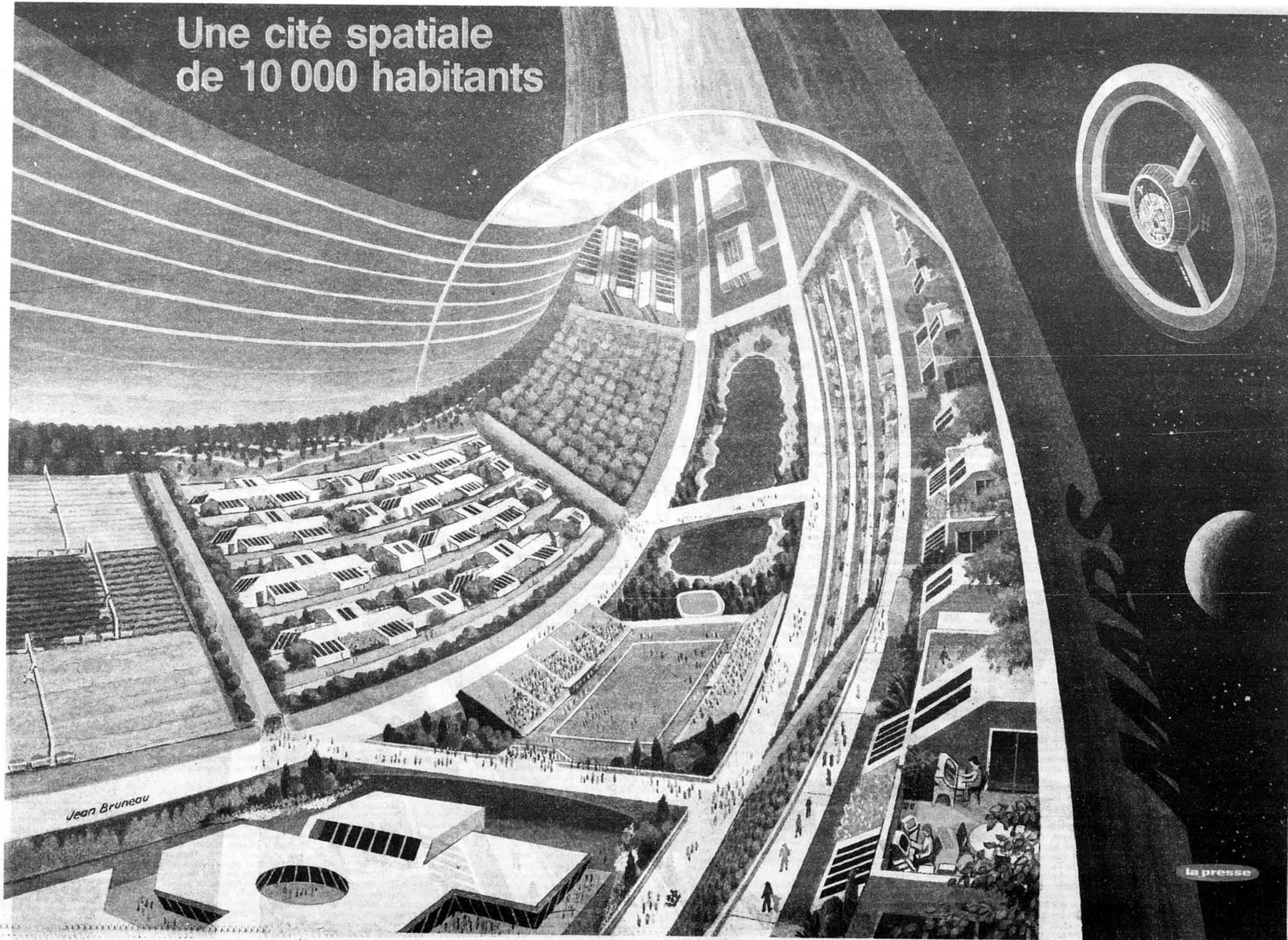
Une cité spatiale de 10 000 habitants

Une ville cosmique abritant des milliers d'humains aura la forme d'une roue de bicyclette de six kilomètres de circonférence. L'intérieur de l'anneau aura un diamètre d'environ 130 mètres et c'est là que seront aménagées les principales installations de la colonie. Cette roue sera reliée à la structure centrale qui servira de port pour l'arrimage des navettes. L'ensemble tournera lentement sur lui-même pour créer le long de sa paroi externe une gravité artificielle qui permettra à ses occupants de vivre comme sur la Terre.

Les citadins en auront plein la vue puisque, contrairement à leurs homologues terrestres, en regardant vers l'horizon de leur habitat, ils verront le paysage s'éloigner vers le haut. En effet, tout au loin, ils apercevront la toiture des immeubles d'habitation, les grands jardins publics, les centres communautaires, etc. Cette particularité fera sans doute oublier aux pionniers de l'espace qu'ils sont à des centaines de milliers de kilomètres de la Terre.

De larges avenues, faisant le tour de l'anneau et où nul- l'automobile ne circulera jamais, ajouteront à l'apparente immensité de la cité-village. Une mer intérieure, bordée de plages de sable, permettra aux colons de venir s'ébattre lors de leurs heures de loisirs. La gravité fera en sorte que l'eau demeurera dans le bassin, mais la surface du lac sera concave ! Remarquez que les compétitions qui se tiendront dans le stade sportif adjacent au lac seront gratuites ; en effet, qui paierait pour s'asseoir dans les gradins, alors que le point de vue est encore plus spectaculaire sur le bord de la plage !

Stimulées par l'abondance des rayons solaires, des fleurs multicolores jailliront de partout. Les immeubles qui apparaissent en plus grand nombre seront des maisons privées. Cela sera possible puisque les principaux commerces et ateliers seront situés sous la surface visible. Il est ainsi difficile



de croire que nous contem- plons une ville de dix milles habitants. Un système de métro pourrait même être aménagé autour de l'anneau mais, selon plusieurs ingénieurs, il sera beaucoup plus agréable de se déplacer à bicyclette.

Les colons auront accès aux installations placées au centre de la roue grâce à des ascenseurs qui voyageront dans les tunnels que sont les rayons de la structure. Au centre, il y règne évidemment l'apesanteur — environnement merveilleux qui ne cessera de fasciner les humains. On imagine aisément qu'on y aménagera des salles permettant de faire des sports créés pour profiter des caractéristiques de la gravité zéro. Là, les colonistes ne joueront pas à des jeux pour terrain plat, mais pratiqueront des sports « à trois dimensions ». En quoi consisteront ceux-ci ? A vous de les imaginer.

Le centre de la colonie sera également un site tout désigné pour l'observation de l'univers et de la Terre. Ce sera donc le rendez-vous des astronomes, des météorologues et des amoureux. Les chanceux, ils auront tant d'étoiles à compter et un formidable diamant bleu et blanc à contempler...

Dans toute la colonie, le climat sera idéal ; la température étant contrôlée, plus de pluie ni de sécheresse et jamais de vent glacial. Les habitations seront donc construites en conséquence ; les murs ne serviront uniquement qu'à protéger l'intimité. Les habitations seront de conception modulaire afin d'en réduire le coût et de permettre certains arrangements originaux. En somme, des versions modernes d'Habitat 67.

L'une des particularités de l'habitable sera l'absence quasi totale d'objets faits de bois ou de plastique. Ces deux types de matériaux proviendront nécessairement de la Terre, de sorte qu'ils seront très chers. Par contre, l'aluminium et les céramiques portant l'inscription « Made on the Moon » seront les matériaux de base. (voir pages 12 et 13).

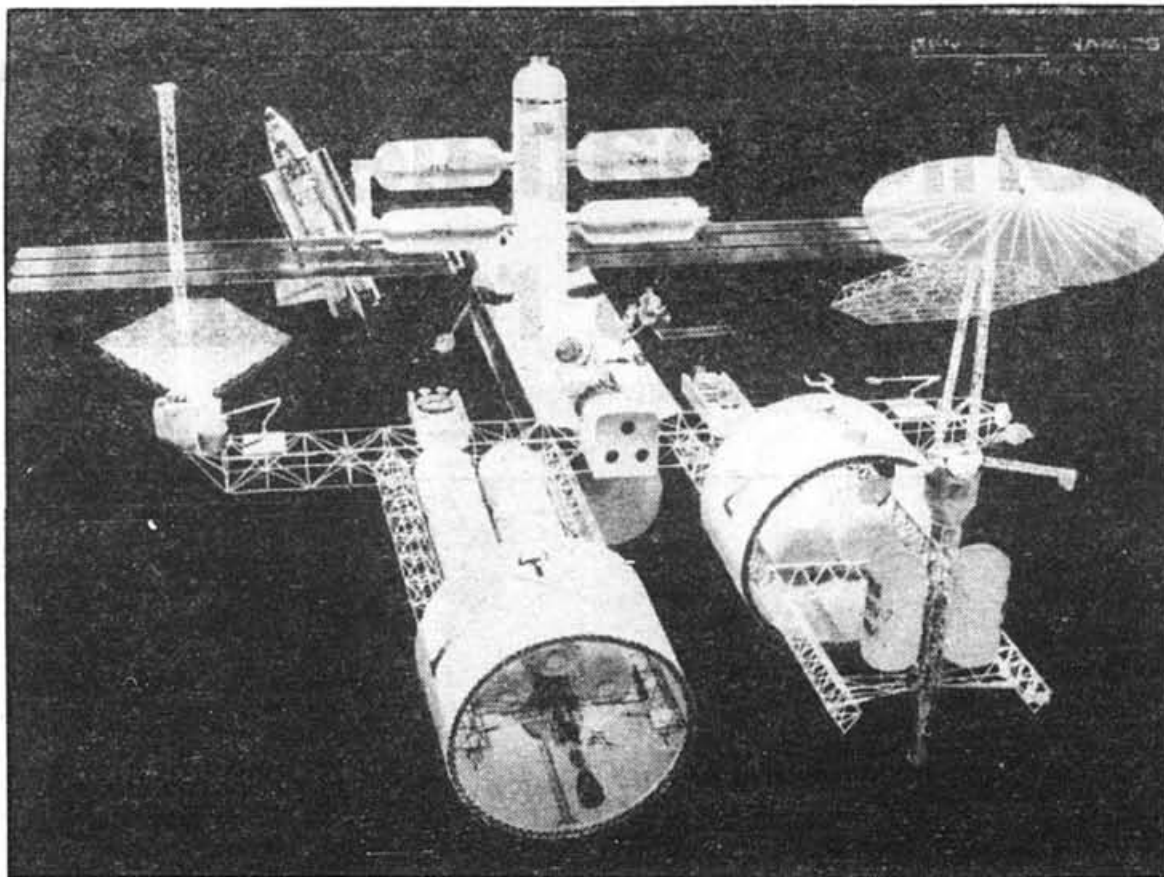


photo NASA / Johnson Space Center

La station orbitale est une combinaison d'installations habitées et automatiques appelée à couvrir toute une gamme de fonctions. Au premier plan, les hangars où les véhicules de transport orbital (OTV) seront ravitaillés en combustible. À l'arrière plan, les modules d'habitations.

Suite de la page 9

jusqu'à 25 millions d'utilisateurs. Ces plates-formes serviront également à la gérance des ressources Terrestres et d'observatoire météorologique.

Ajoutons qu'une toute nouvelle industrie verra très certainement le jour dans l'espace : la production et l'exportation d'énergie électrique. Tôt ou tard, nous disons les hommes de science, nous devons faire face à la dégradation que la production d'énergie sur Terre cause à notre environnement. En effet, plus nous produisons d'électricité, plus grande est la pollution causée par les installations au charbon et par les centrales nucléaires, sans oublier la chaleur résiduelle perdue qui réchauffe constamment notre atmosphère.

Or, l'énergie est une ressource spatiale abondante, gratuite, inépuisable et facilement acheminable sur Terre. Nous installerons donc, en orbite géostationnaire, de gigantesques satellites collecteurs d'énergie solaire. De tels « Sunsat », constitués d'immenses panneaux de cellules solaires couvrant quelques 90 kilomètres carrés, fourniront une puissance de cinq millions de kilowatts, soit l'équivalent de cinq centrales nucléaires. L'énergie ainsi produite sera transmise à la Terre sous forme d'un faisceau de micro-ondes, directement reconvertis en électricité. L'investissement pour construire un Sunsat sera du même ordre que celui requis pour une centrale nucléaire classique. Mais, une fois en place, il fonctionnera sans aucun apport de carburant, si ce n'est la radiation gratuite du Soleil. On pourra par la suite placer aux abords des Sunsat plusieurs usines consommatri-

ces d'énergie solaire, d'où l'essor prévisible de véritables parcs industriels dans le cosmos!

L'homme au rendez-vous de l'espace

Pour toutes ces raisons, il est certain que, vers la fin de ce siècle, des hommes travailleront en permanence sur orbite. Toute l'infrastructure leur permettant d'y vivre en sécurité sera disponible. Ainsi, ils assembleront les immenses installations conçues pour répondre à de multiples fonctions. Ils en feront également l'entretien et les adapteront selon les besoins du moment.

Déjà, les Américains planifient les nouveaux engins spatiaux qui serviront au début du prochain siècle. Le 25 février dernier, Ronald Reagan signait une directive amorçant l'étude d'une navette spatiale améliorée, ainsi que d'une super-fusée plus puissante que les Saturn-5 du programme Apollo. Cette fusée sera en mesure d'expédier sur orbite quelques 150 tonnes de charge utile, alors que les navettes actuelles en acheminent cinq fois moins. Quant à la seconde génération de navette, qui devrait ressembler à celle d'aujourd'hui, elle bénéficiera des plus récents développements technologiques. Les deux systèmes seront mis au point pour répondre aux besoins des années 2000, parmi lesquels, tant l'administration Reagan que la NASA mentionnent le retour d'astronautes sur la Lune et des expéditions vers la planète Mars.

D'ailleurs, en février 1984, devant le Congrès américain, le conseiller scientifique du Président, George Keyworth, déclara

que « la caractéristique la plus importante de la station spatiale est le fait qu'elle sera le poste à partir duquel on ira de l'avant dans l'exploration de l'espace ». Une telle présence humaine autour de la planète se compare à l'installation de colonies sur les rivages d'un nouveau continent. A partir de là, les possibilités sont infinies. On ne dira plus jamais « Sky is the limit », mais plutôt « Where's the limit ! ».

La Lune, le Japon du 21^e siècle?

L'étape suivante sera sans aucun doute le retour d'hommes sur la Lune. En effet, maintenant que la station orbitale est en voie d'être construite, les responsables américains envisagent déjà des expéditions lunaires. Ainsi, en octobre 1984, une conférence parrainée par la NASA et l'Académie des sciences réunissait 300 spécialistes — ingénieurs, financiers et politiciens — pour discuter de la question. Il en est ressorti des projets de retour sur la Lune dès les années 2000-2010. Dans un premier temps, on installerait sur le sol sélène une base scientifique où vivraient une douzaine de personnes.

Mais la Lune deviendra un site d'exploitation industrielle privilégiée puisqu'elle combine, à la fois, certaines des plus avantageuses propriétés de l'espace et de la Terre. Comme dans l'espace, règne à la surface lunaire un vide absolu alors que, comme sur la Terre, il y a pesanteur. Il en résulte donc que l'industrie lunaire profitera du vide pour certaines opérations chimiques et que le travail des astronautes sera grandement simplifié par le fait que les objets ne flotteront pas. De

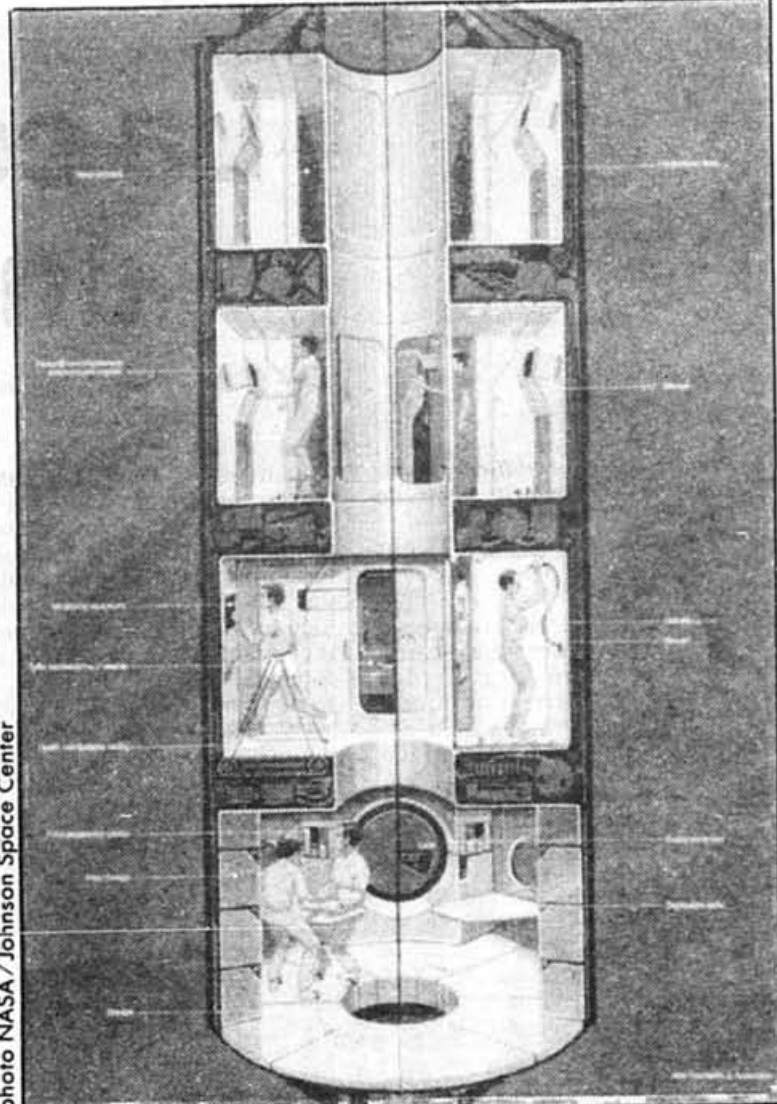


photo NASA / Johnson Space Center

Voici à quoi pourrait ressembler le quartier d'habitation : la cuisine serait à l'étage du bas; au second palier, la douche et le gymnase; au troisième, le salon et le vivoir; et au quatrième niveau, les chambres à coucher.

plus, le fait que la gravité n'équivaille qu'au sixième de celle que nous subissons sur Terre, la force des astronautes en est d'autant multipliée.

D'autre part, l'industrie lunaire disposera de ressources minérales considérables ainsi que de conditions inégalées pour leur exploitation. Les échantillons récoltés lors des missions Apollo révèlent que la Lune recèle à peu près 40 p. cent d'hydrogène, 20 p. cent de silicium, 15 p. cent de fer, 8 p. cent de calcium et 6 p. cent d'aluminium. L'électricité est également une ressource abondante puisque les rayons solaires frappent directement le sol sélène. Cette source d'énergie alimentera d'immenses fournaies où seront raffinés l'aluminium, le titane et le silicium. On produira également les silices pour la fabrication du verre et des céramiques ainsi que l'oxygène servant tant au maintien de la vie que de combustible pour les fusées.

La Lune offre finalement un avantage suprême : lancer une fusée à partir de sa surface nécessite vingt-deux fois moins d'énergie que depuis la Terre. En effet, non seulement l'attraction lunaire est moindre et aucune atmosphère ne s'oppose à la fusée, mais la vitesse orbitale à atteindre n'est que de 2,2 kilomètres à la seconde (alors que pour orbiter autour de la Terre, il faut se déplacer à 8,6 km / sec.).

Il est donc à parier que l'on y

bâtera rapidement des colonies, principalement minières. Celles-ci seront construites sous le sol, afin de les protéger des radiations du Soleil et de les isoler des températures extrêmes qui règnent à la surface (durant la nuit sélène, qui dure deux semaines, il fait -150 degrés Celsius, alors que le jour — deux semaines également — le mercure monte à +130). Ces bases minières ne devraient abriter qu'environ 150 travailleurs (puisque'il est probable que la matière première sera expédiée sur orbite pour son traitement). Mais, si on choisissait d'y installer de véritables usines, il se pourrait alors que la Lune devienne le Japon du 21^e siècle !

Notons cependant l'absence, sur notre satellite naturel, de l'hydrogène, de l'azote et du carbone, mais ces trois éléments vitaux abondent dans les astéroïdes qui gravitent autour du Soleil. L'on pourra exploiter d'une façon rentable ces matériaux dès que des remorqueurs suffisamment puissants permettront d'extraire les astéroïdes de leur orbite pour les rapprocher d'une « base minière » spatiale.

Alors, tout sera en place pour la prochaine étape : la construction de véritables colonies dans l'espace.

CLAUDE LAFLEUR est journaliste pigiste. Depuis plusieurs années, il suit de près le secteur de l'aérospatiale.

La colonie spatiale sera un business rentable

Prédire est un art difficile, particulièrement lorsqu'il s'agit de l'avenir.

— Mark Twain

Quand construirons-nous des villes spatiales où vivront des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants? Techniquement, nous en serons capables dans une trentaine d'années. Leur réalisation est d'autant plus probable que de telles installations justifieront amplement le coût de leur construction et celui de leur entretien. Nous en aurons besoin pour poursuivre l'exploitation des richesses de l'espace.

Cette courte échéance peut sembler insensée. Trente ans, c'est vite passé! Mais parfois, les choses évoluent très rapidement. Ainsi, il y a trois décennies, en 1955, non seulement aucun satellite n'avait encore été lancé, mais l'ère spatiale semblait relativement éloignée. Cependant, deux ans plus tard, Spoutnik-1 prit son envol et il ne s'écoula alors même pas douze années avant que des hommes marchent sur la Lune. Aujourd'hui, l'espace est devenu essentiel aux activités humaines, nous entraînant irrémédiablement vers sa colonisation.

Décrire en détail les colonies qui seront construites dans l'espace à partir de l'an 2015 est fort risqué. C'est un peu comme si on avait demandé aux ingénieurs des années cinquante de tracer les plans de la navette spatiale et des stations orbitales Saliout... Ils en auraient cependant montré les grandes lignes puisque, à la base de ces projets, il y a une logique à suivre.

C'est d'ailleurs ce qui, depuis plus d'un siècle, motivent certains écrivains et hommes de science à songer sérieusement aux colonies du cosmos. Déjà, au début du siècle, Tsiolkovski nous les décrivait avec passablement de réalisme. Mais ce n'est qu'en 1969 que Gerald O'Neill (de l'Université Princeton) relança l'idée en se basant sur la technologie spatiale existante. Plus récemment, en 1975, un groupe de trente ingénieurs provenant de plusieurs universités et de la NASA posèrent toutes les bases nécessaires à la réalisation d'une cité spatiale abritant dix mille personnes.

Une petite Terre en forme d'anneau

Les conditions de vie à bord de cette colonie seraient aussi proches que possible de celles

régnant sur la Terre. Les habitants seront soumis à une gravitation voisine de celle que nous connaissons (1 G). La seule solution praticable pour produire une telle force de gravité est un habitat rotatif. La rotation peut cependant avoir des effets secondaires gênants. En effet, si elle atteint quelques tours / minute, elle peut engendrer des perturbations sensorielles (illusions d'optique, troubles moteurs, altérations du mécanisme de l'oreille interne, etc.). La vitesse angulaire ne devrait donc pas dépasser le tour à la minute. La première cité du cosmos ressemblera donc à une chambre à air gonflée, de six kilomètres de circonférence et qui tourne lentement sur elle-même. La gravité artificielle, qui se fera sentir le long de sa paroi externe, permettra à ses occupants de marcher confortablement et aux objets de ne pas flotter au hasard.

Cette roue renfermera une atmosphère — également artificielle — constituée d'une proportion d'oxygène équivalente à celle que nous retrouvons sur la Terre, mais contenant seulement la moitié de l'azote. En conséquence, la pression atmosphérique équivaudra à la demie de celle que nous supportons ici bas. Cet anneau contiendra les habitations, les hôpitaux, les écoles, les centres récréatifs et commerciaux, ainsi que les cultures nécessaires à l'épanouissement de ses habitants. La station sera conçue pour offrir un environnement agréable, même luxueux (voir illustration en pages 10 et 11). L'intérieur sera éclairé par la lumière du Soleil et l'on pourra régler la durée du jour à volonté.

Paradoxalement, les citadins du cosmos vivront confiné dans un monde clos, entièrement artificiel. Cela pourrait poser de graves problèmes psychologiques, particulièrement si la population est dense. Ce sera l'une des principales considérations à tenir compte dans l'aménagement intérieur de la colonie. C'est pourquoi une architecture se rapprochant le plus possible de la campagne sera créée, d'où l'utilisation d'arbres et de cours d'eau. La structure circulaire offrira, de plus, le grand avantage de donner l'illusion d'immensité puisque ces habitants pourront voir plusieurs kilomètres à la fois.

Quelques tunnels relieront cet anneau au centre du complexe. C'est là que sera aménagé le port spatial, où s'amarreront les navettes tout usage. Au cen-



photo NASA / Johnson Space Center

Au centre de la colonie, il règne évidemment l'apesanteur — environnement qui ne cessera de fasciner les humains. Sur la photo, le commandant de la mission STS-8, Richard Truly, et le premier astronaute de couleur, Guy Bluford, profitent de la gravité zéro pour se reposer, chacun à sa façon.

tre, il règne l'apesanteur; ce sera là que seront usinés les matériaux bénéficiant de la microgravité.

L'alimentation des colons sera en tout point semblable à celle des terriens; elle ne consistera pas de mets déshydratés ou de pâtes à base d'algues, mais plutôt de céréales, de légumes, de viande et de produits laitiers.

En cultivant intensivement les plantes appropriées, on obtiendra en quantité suffisante tout ce qui est nécessaire à l'alimentation. Les récoltes seront abondantes grâce aux conditions climatiques idéales et au fait que le Soleil ne disparaît jamais sous l'horizon.

Les déchets produits par les animaux, les plantes et les hu-

mans seront recyclés en engrais et en eau pure (ce qui se fait déjà à bord des stations soviétiques Saliout), de sorte que très peu d'eau proviendra de la Terre.

Une telle colonie aurait une masse de cinq cent mille tonnes, approximativement celle d'un super-pétrolier. La structure serait constituée de matériaux conventionnels — principalement de l'aluminium et du verre — qui proviendront de la Lune. Le coût de construction de la colonie se chiffrera à environ \$200 milliards (on envisage actuellement de dépenser une somme aussi colossale pour le bouclier spatial de la « guerre des étoiles » de Ronald Reagan).

Un jour, les industries flotteront dans le ciel

La colonie disposera de quantité d'énergie considérable (le Soleil) ainsi que des ressources minérales énormes que recèlent le sol de la Lune et les astéroïdes. En fait, ces conditions d'exploitation permettront de produire suffisamment de biens et de services pour commercer avec la Terre; la colonie sera un « business » rentable. Les principales usines seront adjacents à l'anneau — dans des parcs industriels autonomes — afin de bénéficier du vide spatial et de l'absence de la gravité.

Pour faciliter à la fois le transport des matières premières de la Lune vers les usines, et des produits finis vers la Terre, la colonie sera placée sur une orbite à distance égale de la Terre et de la Lune (i.e. 385 000 km). Cet endroit particulier s'appelle le point Lagrange-5. Tout objet occupant ce site, se trouve nécessairement calé en un point où il demeure stable. Tout comme la Lune, la colonie fera le tour de la Terre en 28 jours.

Les habitants ne seront plus des astronautes de passage, mais des colons désireux de vivre désormais dans une cité du cosmos. Au début, la population sera composée d'hommes et de femmes entre 18 et 40 ans qui viendront s'établir avec leurs jeunes enfants. Cette société ressemblera à celles qui peuplèrent les nouveaux territoires sur Terre. Mais, peu à peu, il y aura des naissances et la population vieillera, pour finalement s'assimiler à celle de la Terre. Et l'on parlera alors « du bon vieux temps où tout était si... ». À quand la télé-série « Une petite maison dans l'espace » ?



Le classeur électronique

« **M**oi, je voudrais un ordinateur pour mettre dedans toutes mes notes et mes informations et pouvoir les consulter, les réorganiser et les réutiliser rapidement de la façon que je veux. »

Combien de fois n'ai-je pas entendu ce souhait de la part de centaines d'interlocuteurs rencontrés ici et là à l'occasion de conférences, congrès ou activités professionnelles diverses. Quoi de plus naturel et normal que de considérer l'ordinateur, cette « machine à manipuler l'information », comme une sorte de classeur électronique ?

Le hic, c'est que malgré tout ce qu'on a dit et écrit sur les possibilités de l'informatique individuelle, c'est là une chose qui est plus facile à dire qu'à faire : la plupart des outils actuellement disponibles pour transformer l'ordinateur en classeur sont plutôt élémentaires et sont loin d'offrir la souplesse espérée, ou encore sont d'un usage si technique que leur utilisation intelligente est au-delà de la portée de la plupart des usagers ordinaires.

On pénètre là dans le monde quelque peu mystérieux des « bases de données ». Pourquoi mystérieux ? Le concept de base est pourtant simple : des fichiers électroniques remplacent les tiroirs et les dossiers de classeurs « papier » et tirent profit de leur rapidité de fonctionnement de l'ordinateur pour donner accès aux informations qui y sont contenues.

C'est quand on passe à la pratique que cela se complique. Une mémoire et une disquette d'ordinateur sont bien différents d'une chemise et d'une feuille de papier, et jusqu'ici du moins, on n'est jamais parvenu à y placer l'information avec la même liberté. Il faut toujours définir de façon assez technique des « champs » et des « enregistrements » dont le type et la taille maximale soient décrits

avec précision, et la mise au point de procédures de rappel même simples exige une gymnastique mentale voisine de celle requise par la programmation.

Face à cette situation, les producteurs de logiciel de « bases de données » ont eu le choix entre deux attitudes ; ou bien ils créaient des systèmes simples mais relativement peu puissants et plutôt contraignants pour l'utilisateur (par exemple PFS : File ou DB Master) ; ou bien ils mettaient au point des systèmes plus souples et plus complexes, mais dont l'emploi et la programmation exigeaient un apprentissage et un effort beaucoup plus considérables (comme Dbase III ou R:5000), quand ils ne réclamaient pas l'intervention d'informaticiens professionnels.

Une question d'entretien

Ce n'est pas tellement au moment de la création des fichiers d'information que se produisent les difficultés. Évidemment, il est un peu ennuyeux d'avoir à définir chaque élément du fichier en mettant les points sur les « i », et encore plus d'avoir à taper des dizaines ou des centaines d'entrées pour inscrire le contenu sur une disquette ou une cassette, mais on peut toujours se dire que cela, on n'est obligé de le faire qu'une fois, et que les avantages qu'on en tirera par la suite valent bien l'effort.

C'est plus tard que les vrais problèmes surgissent, au moment de l'inévitable entretien de la base de données et de sa consultation. On a souvent le tort d'imaginer qu'une base de données, une fois créée, est immuable. En réalité, notre façon d'employer l'information varie constamment, et la manière dont nous organisons cette information se modifie en conséquence.

Par exemple, tout récem-

ment, en France, on a changé tous les numéros de téléphone de six ou sept chiffres pour des numéros à huit chiffres. Cela veut dire une restructuration de toute base de données dans laquelle le champ « téléphone » est limité à sept chiffres. Aux États-Unis, on passe graduellement du code postal à cinq chiffres à un code plus élaboré à sept ou neuf chiffres : même problème.

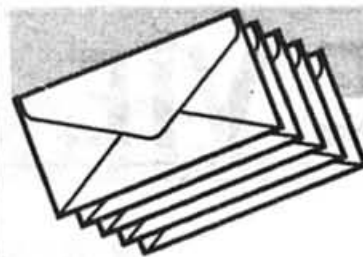
Allons un peu plus loin : vous avez mis sur ordinateur la liste des livres de votre bibliothèque, classée par catégorie. Le nombre de livres augmentant, vous décidez de diviser en deux la catégorie « policiers » : « détective » d'un côté, « suspense » de l'autre. Avec une base de données « simple », cela peut exiger de recopier et réinscrire une partie importante de votre liste.

Pire encore, vous tenez à jour une liste des disques que vous prêtez à des amis, avec le numéro de téléphone de chaque ami (pour pouvoir réclamer vos disques au besoin) : une fois qu'un ami vous a remis tous les disques qu'il avait, son nom disparaît de la liste, et son téléphone aussi. Si vous lui faites un autre prêt, il faut le retrouver et le réinscrire ! Ou encore, si le même ami a plusieurs de vos disques et qu'il change de numéro de téléphone, vous devrez faire le changement à chaque endroit où son nom apparaît sur la liste, avec le risque d'oubli et d'erreur que cela comporte.

Le problème se complique encore quand vous venez pour consulter ou « interroger » votre base de données, sitôt que vous sortez des étroites limites des questions évidentes et que vous faites appel soit à des conditions complexes, soit à des informations qui ne se trouvent pas toutes dans le même « dossier » ou le même « classeur ».

Ainsi, imaginez que vous voulez la liste de vos romans policiers de type suspense publiés aux États-Unis entre 1970 et 1978. Toutes ces informations sont dans votre fichier « livres... » mais comment formulez-vous la question pour que l'ordinateur la comprenne ? Dans un système comme Dbase II, cela donnera à peu près ceci : USE B: LIST LIVRE INDEX ON TITRE DISPLAY TITRE, AUTEUR FOR TYPE = « SUSPENSE » AND PAYS = USA AND DATE 1979

Ça n'a rien de très sorcier, mais on ne peut pas dire non plus que ce soit très évident. Et c'est là une requête parmi les plus simples qu'on puisse faire.



Mon cher Yves,
J'aurais quelques questions pour toi...

Comme plusieurs, je m'intéresse à l'informatique sans être un mordu ou un « pitonneux » invétéré. Mais comme je suis propriétaire d'une petite entreprise, je pense à m'informatiser surtout pour faciliter la fabrication de listes d'envois, pour le traitement de texte (correspondance, promotion) et pour la comptabilité.

Or, comme je ne suis pas du tout un génie en mécanique, en technique et encore moins en informatique, je trouve très attrayants les modèles comme le Macintosh d'Apple qui semble très facile d'accès. Aussi, on nous parle de plus en plus des nouveaux modèles « automatisés » comme le AMIGA de Commodore et les nouveaux « à souris » d'Atari.

Pourrais-tu nous parler du Macintosh pour les utilisations de petites entreprises telles que décrites ci-haut et commenter sur les mérites des autres machines du genre du Mac ? Il serait peut-être aussi utile de comparer pour ces applications le sempiternel IBM-PC... Je sais que tu as déjà fait un parallèle entre les deux, mais il me semble que tu ne tirais pas une conclusion très nette...

Un « nono » de l'informatique,
Yves LAPOINTE,
Lachine

R. — J'ai effectivement déjà fait une comparaison entre Macintosh et IBM-PC dont la conclusion était à peu près la suivante : si vous avez besoin de puissance de calcul brute et de beaucoup de données en mémoire, utilisez un IBM. Si l'apparence du résultat compte, ou que vous devez utiliser plusieurs logiciels différents, prenez plutôt un Macintosh.

En gros, ces suggestions demeurent valides, mais comme elles datent d'il y a près d'un an, elles méritent d'être précisées. Notons d'abord qu'entre les deux il y a une zone grise où vous pouvez choisir soit un modèle soit l'autre, au gré de votre préférence.

De plus, remarquez que je n'attache pas une importance extrême à la sacro-sainte « compatibilité », pour plusieurs raisons. Pour la plupart des utilisateurs, elle joue un rôle minime, car ils n'ont que rarement à échanger des données avec d'autres machines, et tous les programmes les plus populaires (ou leur équivalent) existent pour la plupart des modèles d'ordinateurs de bureau.

Même là où on échange des données, le problème de compatibilité entre programmes est souvent plus important que celui entre machines. Et il existe de plus en plus des formats communs qui permettent le transfert sans difficulté, sans

On adresse le courrier à
Yves Leclerc
La Presse - PLUS
7, rue Saint-Jacques
Montréal, Qué. H2Y 1K9

compter des logiciels comme « Adapt » de Destin, qui permet les transcriptions entre de nombreux formats.

Qu'y a-t-il de changé ? La question de mémoire d'abord : on peut « grimper » un IBM-PC à 4 méga-octets avec le circuit « Above Board » d'Intel ou ses concurrents... mais la plupart des programmes ne reconnaissent pas cette mémoire supplémentaire, qui ne peut alors servir que de disque virtuel. Le Macintosh, lui, ne peut pour l'instant accepter que 2 méga-octets... mais son système d'exploitation et plusieurs de ses programmes font un usage normal d'au moins une partie de la nouvelle mémoire, ce qui constitue un avantage marqué.

Pour ce qui est de la bibliothèque de logiciels, le Mac est encore loin derrière le PC, mais il tend à le rattraper rapidement, surtout en ce qui a trait aux programmes « commerciaux ». Il lui est supérieur en traitement de texte, comparable en comptabilité et en chiffriers (Excel et Jazz). Pour ce qui est des bases de données, MacLion me semble comparable à Dbase... mais guère plus facile à utiliser. De toute façon, la plupart des utilisateurs commerciaux se servent constamment des trois ou quatre mêmes logiciels, si bien que l'énorme bibliothèque du PC est moins un avantage qu'on pourrait le croire.

Le Mac accepte moins de périphériques que l'IBM, mais là aussi il reprend son retard. Cependant, il existe encore un grand nombre d'applications spécialisées pour lesquelles il faut absolument utiliser un PC, aucune autre machine n'offrant la bonne combinaison matériel-logiciel-périphérique.

Enfin, quelques mots sur l'Amiga et le 520ST d'Atari. J'ai l'intention d'en parler plus longuement aussitôt que j'aurai eu l'occasion d'effectuer un essai sérieux. Pour l'instant, disons que ce sont des machines dont les caractéristiques sont supérieures ou comparables à celles du Mac et du PC. Certains critiques comparent même l'Amiga à l'IBM-AT quant à la puissance, à la capacité de mémoire et à la souplesse d'utilisation.

Mais, c'est un très gros MAIS, ces deux nouveaux modèles n'ont pas encore de logiciel de qualité professionnelle disponible, et ils risquent d'être victimes des « bogues » et des défauts de fabrication des débuts de série pour n'importe quel type de nouveau produit. De plus, leurs fabricants ne sont pas reconnus pour leurs machines de bureau, et il faudra sans doute quelque temps pour qu'ils se fassent une réputation dans ce domaine.

AMIGA

VOTRE
PROCHAIN
ORDINATEUR

Dumoulin

271-2316
783 MISTRAL
(COIN 8250 ST-HUBERT)

INFORMATIQUE D.R.

P'TITE VIE



L'EMPIRE DES SENS

Serge Grenier



RESTAURANT

L'Aquarium

L'heure du lunch terminée et celle du dîner pas encore entamée, où prendre un repas à Québec? Dans la vieille ville, bien sûr — on ne va tout de même pas à Québec pour manger à Sainte-Foy! Alors, pourquoi pas ce bon vieux Chalet Suisse de la rue Sainte-Anne, celui que ses vieux habitués continuent d'appeler L'Aquarium! Ceux qui «lancèrent» la fondue chinoise. Trois heures trente, il pleut, il vente, le fond de l'air est frais. Arrêt chez Darlington rue du Fort, angle rue Buade, pour acheter une écharpe de mohair: \$15, c'est donné. Autre arrêt à l'éternelle tabagie Giguère; l'EXPRESS me tiendra compagnie. Direction Aquarium via une rue du Trésor complètement évacuée de ses chefs-d'oeuvre pas chers.

Je longe les murs. L'Aquarium est ouvert mais désert. Une table au rez-de-chaussée, dans la fenêtre. Across the street, la silhouette grise de la cathédrale anglicane, entourée de pelouse jaunie et de grands arbres nus dont le vent se rit. En arrière-plan, la place d'Armes, un pan de château, un bout de terrasse et le monument de Champlain. Quelle vue, quand même!

Fondue chinoise, donc, avec frites. Les fous des frites vous le diront: ce sont les meilleures en ville. Et un demi-château. En attendant, un peu de cruciverbiage: Yves Gibeau, le genre à définir en 13 vertical: le plus beau de tous les tangos du monde, par exemple. 10 lettres. Superlatif. Ah, la vache!). La rue Sainte-Anne n'est pas très piétonne aujourd'hui. Il fait plus chaud ici que sous ces rares parapluies. À en juger d'après la courbure de ses épaules, ce fonctionnaire doit bien compter une bonne trentaine d'années de service.

Mutante. 2 lettres. Tu ne m'auras pas, Gibeau! Io. C'est vrai que ces frites sont démentes. Ah, les jolies petites sauces et mayonnaises! Ces lamelles de boeuf, plus fines que du papier! Ce bouillon! Quel délice! Une passante mal fagotée presse le pas sous la bise. C'est fou, mais elle me fait songer à «La Charlotte prie Notre-Dame». Peut-être qu'elle n'en peut plus de grolotter. Humm, ça sent bon la fondue chinoise! Pitié, Gibeau! Tellement simple. 5 lettres. Idiot. Un oeuf cassé dans le bouillon. Grand-mère avait raison: un bon bouillon, y'a que ça!

Merci, cher Aquarium, j'ai mangé pour la journée.

À LA TÉLÉ

Contrechamp

C'est bien dommage que Radio-Canada ne diffuse pas à Montréal, alors qu'elle l'est sur le réseau entier, l'excellente émission d'information *CONTRERCHAMP*, produite à CBVT, Québec. Heureusement que les gens du *Point* se donnent la peine de diffuser de temps à autre, pas très souvent, un de ses reportages qu'ils ont jugé d'intérêt national. Sans, pour autant, insister plus qu'il ne faut sur sa provenance ou le nom de ses artisans. Lundi dernier, *Le Point* diffusait in extenso un reportage de l'équipe de Québec,

— L'Opération Bonaparte — portant sur des militaires «canadiens-français» envoyés en France occupée par l'Intelligence Service britannique. Mission: en collaboration avec la Résistance, repérer et évacuer les aviateurs alliés bloqués en France. C'est sérieux. Pas du IXE-13. De l'espionnage, du vrai. De la première à la dernière image, un reportage absolument passionnant. Acteurs retrouvés, entrevues sur les deux continents, prises de vue et montage impeccables, brillante utilisation de documents d'époque et de séquences de cinéma de fiction, ton sobre, animatrice au doigt admirable. Bref, un reportage d'une qualité exceptionnelle, digne d'un grand prix. Ah oui, l'équipe, puisque *Le Point* en mentionne à peine l'existence: animation, recherche et réalisation: Anne-Marie Dussault, Claude Marciel et Jean-François Mercier.

AUBAINES

Livres et disques

Un capharnaüm que ce Palais du commerce! Deux entreprises s'y livrent au même négoce: celui de livres et de disques souvent récents, parfois neufs. Par exemple, la musique des *Plouffe* pour 25 cents. C'est Stéphane Venne qui ne doit pas toucher grands droits là-dessus! Nos meilleurs auteurs à des prix défiant toute compétition. Une trouvaille, très drôle: *Education familiale du jeune homme*, éditions du Pélican, Québec, 1960. À se rouler par terre. Inégaux, ils le sont, bien sûr, car la Providence a donné une *VOCATION DIFFÉRENTE* à l'homme et à la femme. (...) L'un des aspects de la fin secondaire du mariage est d'apaiser la concupiscence. Un bon tour à jouer à une fille de *La Vie en rose*, non?



À la découverte de l'abbé Mugnier

Les abbés ne sont plus à la mode, sinon l'abbé Prévost. Mais il a inventé Manon, ce qui le rend à jamais éternel. Il se peut que la publication, partielle, du *Journal de l'abbé Mugnier* (1) rende à cette race en voie d'extinction une petite présence sur la scène des Lettres. On y découvre, en effet, tout le charme d'un être discret, modeste mais non sans esprit et qui avait les yeux ouverts.

Qui est l'abbé Mugnier? Il était campagnard. Sa mère le destinait à la prêtrise. Il devint prêtre, sans plus, car rien ne le destinait à gravir la hiérarchie de l'Église. Puis, il monta à Paris, confessa, dit des messes et des Saluts et, chose curieuse, devint peu à peu l'ami des «gens du monde» et des «gens de Lettres». Comment? Pourquoi? On

ne le sait pas très bien sinon que son indulgence proverbiale, et un goût prononcé pour la bonne table, lui attirèrent la sympathie des grands et des maîtresses de maison.

Sa seule oeuvre fut ce *Journal* qu'il tint avec assez de régularité de 1879 à 1939, juste assez pour connaître, et souvent aimer, tout ce que la littérature avait d'important alors. Que l'on songe qu'il vit la mort de Victor Hugo, en 1879. Une des dernières entrées de son *Journal* touche à François Mauriac. Entre ces deux noms, il y en a bien des autres, Barrès, Anna de Noaille, Claudel, Valéry, Gide, Bourdet, Huysmans pour ne citer que ceux-là. La liste des noms cités dépasse les 700!...

Ce n'est pas une oeuvre majeure. D'une certaine façon, pourtant, elle deviendra indispensable. L'abbé Mugnier écoutait bien, voyait bien et ne se laissait pas distraire si ce n'est par une oie aux pommes ou une marmelade de framboises à la crème. Aussi, notait-il avec précision tout ce qui le touchait, qui avait été dit dans tel ou tel salon. Comme les gens de Lettres ne sont pas toujours très gentils entre eux, le *Journal* de l'abbé Mugnier n'est donc pas toujours gentil et on y trouve, ici et là, bien des mots féroces, bien des commentaires que n'auraient pas appréciés ceux à qui ils étaient destinés s'ils avaient pu en prendre connaissance de leur vivant. Du moins (c'est là la meilleure excuse), ces mots sont souvent amusants, parfois justes, parfois étranges comme ce commentaire de Jean Cocteau sur sa grande amie, Anna de Noaille qu'il traita un jour de «primevère qui rote». Proust nous apparaît obsédé par les fleurs, les aubépines naturellement mais aussi les coucous. L'abbé rapporte aussi des propos plus sérieux comme celui-ci de Valéry à qui il demandait quel était le conseil le plus précieux à donner à une jeune personne: «Ne croire en rien. Faire le moins de mal possible à ses contemporains, et travailler.»

Il y a donc beaucoup à glaner dans ces pages pour ceux qui aiment la littérature même si l'abbé Mugnier s'en tient souvent à la «Rive droite», celle que fréquentait Jean Cocteau, par opposition à la «Rive gauche» celle que prônait Breton et ses amis. Mondain? Oui. Mais le «monde» n'est pas toujours bête et ennuyeux comme l'a écrit Proust.

Le second aspect important de ce *Journal* tient dans le portrait que l'abbé Mugnier trace, implicitement, du catholicisme français à cette époque. On se

rend compte à quel point la vie spirituelle était alors absente des moeurs. Il y avait bien de l'hypocrisie, bien des hystéries. La liberté d'esprit de l'abbé Mugnier, son calme devant les extravagances humaines. Il note au passage les moeurs parfois douteuses de ses amis. Il ne les excuse pas, ne les condamne pas davantage. Les Chrétiens abusifs, dans le genre de Bloy, les chrétiens moralisateurs et juges l'agacent manifestement. Cela paraît aisé aujourd'hui où il est entendu qu'il faut comprendre et tout comprendre, presque par profession. À son époque, cette attitude conciliatrice lui valut beaucoup d'ennemis. La vérité est qu'on le détestait à l'archevêché et qu'il dut attendre longtemps avant d'être nommé chanoine, malgré ses hautes relations. On lui reprochait sa mondanité laxiste. On ne voyait pas que sous cette mondanité, il y avait un grand respect de l'être humain et une croyance absolue que c'est un message de tolérance que donnent les Évangiles.

Octave Mannoni est surtout connu au Québec pour ses travaux sur la psychologie du colonisé, l'un de nos thèmes favoris des années 60-70. Mais c'est un psychanalyste freudien et c'est avec cette approche particulière qu'il entreprend ces *Clefs pour l'imaginaire* (2), en fait une série de textes dont le prétexte est la littérature. L'auteur lui-même précise qu'il n'y a pas de liens entre ces études publiées à l'occasion dans différentes revues. Il s'agit, somme toute, d'une exploration la plus large possible de l'âme humaine à travers la grille d'analyse que propose notamment Saussure: le signifiant et le signifié.

On le devine, ce sont des méditations arides que tempèrent seulement la culture, très large, de l'essayiste qui vogue avec aisance d'un auteur à l'autre, de Mallarmé à Butor, en passant par Malcolm Lowry, Henry James et Salinger.

Le théâtre, la vie comme théâtre, est évidemment au centre de ce travail et ce n'est pas pour rien que Mannoni a sous-titré ce recueil «L'autre scène» car, chez tous les écrivains, il y a toujours une «autre scène» que, d'ailleurs, ils ne connaissent pas forcément. «Quel âne je suis», dit Hamlet qui se prend pour un comédien.

(1) *Journal de l'abbé Mugnier*, 650 pages, au Mercure de France.

(2) *Clefs pour l'imaginaire ou l'autre scène* par Octave Mannoni, 320 pages, col. «Points», éditions du Seuil.

Québecismes grammaticaux (fin)

Nous faisons un emploi tout à fait particulier, «colloquial» comme disent les Anglais, du mot «d'abord» comme adverbe cette fois-ci, et non plus comme locution conjonctive, comme la semaine dernière. Il équivaut à quelque chose comme «après tout», «enfin», «en fin de compte», «en ce cas» et autres expressions conclusives. Jugez-en d'après cet exemple: «Si c'est pas si grave que ça, je le ferai plus, d'abord.» Il n'y a que nous qui sachions employer le mot «d'abord» de cette façon, à savoir en fin de phrase. Que la langue est mystérieuse...

Mais ce même mot est porteur d'un autre message lorsqu'on le rencontre dans une phrase interrogative, toujours à la fin. C'est une manie, chez nous. Dans une question telle que: «Si c'est si facile que ça, tu peux-tu le faire, d'abord?», l'adverbe en question équivaut au «après tout» ou au «alors» qui marque une conclusion quelconque. Mon intuition me dit que notre façon d'utiliser la langue française reflète une sensibilité particulière, une expression différente des sentiments, des sensations et même des idées. Nous la canadienisons jusque dans son système grammatical. Mais oserons-nous jamais nous l'avouer?

Canadienne aussi est la tournure qui introduit une subordonnée de temps au moyen de la vieille locution conjonctive «mais que» — prononcée «mainque» — comme dans: «Je lui donnerai sa paye mais qu'il aura fini sa job». Cette locution est tellement vieille qu'elle ne figure même plus dans les dictionnaires. Elle nous vient pourtant de nos ancêtres angevins, normands, berrichons et manceaux. Devons-nous la considérer comme un québecisme grammatical ou comme un archaïsme?

Le même problème se pose à propos de la locution «en cas que» que le Robert atteste comme étant vieillie et dont Le Larousse s'est délesté. Qui ne se sent pas solidaire d'une phrase telle que: «Apporte le dictionnaire en cas qu'on en aurait besoin»? Et pourtant, nous employons cette locution à valeur hypothétique avec le conditionnel présent de la même manière que le «si» comme dans «Si j'aurais...» qui est du langage enfantin. Alors, cette locution, est-ce un québecisme parce qu'elle est archaïque ou dialectale ou au contraire un barbarisme parce qu'elle est agrammaticale?

La tendance puissante à modifier petit à petit le système de

la subordination de notre langue se manifeste en outre par des créations authentiques, des néologismes grammaticaux. Prenez par exemple une phrase comme: «A part que ça marche, c'est le principal». Aucun doute possible, la locution «à part que», nous l'avons inventée de toutes pièces. Invention de notre cru aussi que la locution «des fois que» comme dans: «Des fois que tu la verras, dis-lui bonjour de ma part». Cette locution conjonctive exprime une hypothèse et son emploi correspond à celui de «si» ou encore «au cas où». Là encore, aucune grammaire de la langue française ne fournit de règle capable de nous dire si c'est correct ou non.

Le problème se pose alors dans ces termes: reconnaître de telles expressions comme des québecismes grammaticaux, c'est leur conférer la légitimité de la norme nationale, la nôtre. C'est donc admettre que l'on puisse en faire un usage correct tant à l'écrit qu'à l'oral. C'est aussi admettre que ces locutions doivent être intégrées à l'enseignement primaire et secondaire du Québec. L'élève aurait parfaitement le droit de faire ses rédactions ou ses comptes rendus de lecture en structurant ses phrases à l'aide de ces mots-outils. Ce serait du même coup reconnaître notre dissidence linguistique par rapport à ce qu'il est convenu d'appeler «le français international». Si c'est cela que nous voulons, ayons la lucidité de le dire.

Par contre, si nous estimons que de telles expressions n'ont pas à être légitimées par un statut quelconque au sein de la norme québécoise, alors nous risquons de faire preuve d'irréalisme, ce qui est la meilleure façon de nous dévaloriser en tant que locuteurs francophones d'Amérique du Nord. On ne peut pas feindre éternellement d'ignorer les faits de langue qui, chez nous, seraient aussi des faits de norme. Conclusion: nous sommes piégés.

Une voie mitoyenne pour s'en sortir consisterait alors à distinguer entre québecismes de langue orale et québecismes de langue écrite. Nous serions pris ainsi avec deux normes différentes. Telle est la logique absurde de notre état de diglossie, c'est-à-dire la situation d'un peuple aux prises avec deux traitements différents d'une même langue en fonction de deux légitimités concurrentes, la québécoise et l'internationale. L'admettre, c'est déjà concéder toute l'incertitude de notre destin linguistique.

Université de Montréal

Pour comprendre le Québec d'aujourd'hui

Le programme d'Études québécoises regroupe 10 cours traçant un portrait actuel du Québec.

Démographie, histoire, économie, politique, culture... sont quelques-unes des lunettes utilisées pour faire une mise au point objective sur ce morceau d'Amérique... qui est le nôtre.

Ce programme est destiné aussi bien aux adultes soucieux de comprendre leur milieu culturel, qu'aux étudiants qui souhaiteraient inclure un mineur en Études québécoises dans leur plan de formation.

Coupon-réponse

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____ Téléphone _____

Renseignements et inscription

Secrétariat des programmes facultaires
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7327



Alice Parizeau

JEAN ÉTHIER-BLAIS

Ne parler de l'oeuvre de Jean Éthier-Blais autrement qu'à l'aide de citations est une absurdité! Personne, en effet, ne saurait rendre d'une autre façon la perfection de sa langue, de son style, de son art de broser des tableaux qu'on s'approprie en lisant ses romans, pour ne jamais les oublier par la suite. Alors avant de vous emparer d'un de ses livres, voici une présentation sommaire de l'univers que vous découvrirez dans son roman *Les pays étrangers*.

« Aujourd'hui, elle avait mené son fils à bon port, son Pierre-Paul, dont elle était archifière, dont elle s'ennuierait désespérément, mais c'était ainsi, il le fallait, il fallait que cet enfant devienne un homme. Contre les oukazes de la société, de son petit monde d'Outremont, madame Dupré n'avait jamais eu la pensée de lutter. Il y a des choses qu'on ne fait pas; on ne manque jamais la messe le dimanche, on reçoit sa famille à Noël, on s'abonne au « Brigand », on n'abaisse pas sa voilette après six heures, on n'a pas honte de ses origines, on n'oublie pas ses éducatrices, on n'avoue jamais qu'on n'a pas fait de musique. Pour le reste, sans forfanterie, à la grâce de Dieu! C'est dire que madame Dupré appartenait à la bourgeoisie montréalaise, celle qui a les deux pieds sur terre, dont les maris sont membres passifs de la Société Saint-Jean Baptiste, parlent anglais aussi bien, sinon mieux, que le français, envient leurs maisons à leurs amis west-mountais, honnissent Duplessis et votent pour lui, en un mot, ne savent qui ils sont ni ce que leur réserve l'avenir... »

Plusieurs écrivains québécois ont décrit le milieu paysan, comme celui des quartiers pauvres de Montréal et de Québec, mais personne en dehors de Jean Éthier-Blais n'a réussi à insuffler une âme aux personnages issus d'une classe qu'on désigne sous le terme général de « bourgeoisie » et qui, au Québec, est en fait celle des professionnels de père en fils. Certains ont essayé de les caricaturer et de les ridiculiser, mais leurs héros et héroïnes meurent sur le papier et ne dégagent qu'ennui. Phénomène d'autant plus curieux qu'il s'agit généralement de gens qui par naissance appartiennent justement à ce milieu-là, mais ne savent que se venger, en quelque sorte, de la formation qu'ils ont reçue. Jean Éthier-Blais parvient, au contraire, à tracer des portraits, à créer des femmes et

des hommes vrais et attachants. Certes ils ont le défaut de ne pas être pauvres, mais est-ce vraiment un péché impardonnable? Après tout, la principale préoccupation de « Madame Bovary », de Gustave Flaubert, ne consistait pas à gagner sa pitance, ni à chercher à obtenir l'aide sociale. Cela n'a pas de rapport avec les idées de gauche ou de droite, mais juste avec l'imagination et l'inspiration de l'écrivain, le talent qu'il a d'insuffler vie.

Une époque

À travers les pages de son dernier roman, *Les pays étrangers*, Jean Éthier-Blais retrace aussi une époque. Celle des collèges classiques, des paroisses qui sentaient l'encaustique, des adolescents sages et des familles qui aimaient recevoir derrière les portes fermées de leurs maisons entourées de jardins. Les maisons existent toujours, charmantes et inconfortables, comparativement aux bungalows de banlieue, bien plus modernes. Les collèges classiques ont disparu. Mais ce qui demeure, c'est la recherche de la culture. Car au-delà de ses manies et de ses tabous, madame Dupré et ceux qui l'entourent sont des gens cultivés qui lisent et réfléchissent, critiquent ou défendent l'oeuvre des jeunes peintres de l'époque, dont Borduas; savent faire la part des choses et, tout en ayant une bonne connaissance de la culture universelle, manifestent du respect pour la leur.

Société provinciale? Par définition une société provinciale est renfermée, repliée sur elle-même, jalouse de ses privilèges et casanière. Femmes-victimes? Madame Dupré n'est pas une laissée pour compte. Elle s'affirme, ouvre sa galerie de peinture. Et quand elle tombe amoureuse, elle n'est ni passive, ni soumise, ni frigide, loin de là!

Le début des fréquentations de cette veuve, encore jeune, permet à Jean Éthier-Blais de broser en quelques mots, une image mordante des « mondantités ». Elle sort avec l'homme de sa vie et c'est « un dîner chez Pierre ou au Ritz. Chez Pierre, pour saluer d'anciens camarades des Hautes Études Commerciales, rester bien implanté », chose importante pour celui qui l'aime, « dans ce milieu, connaître les noms de « ceux qui montent » (aussi, attirer des clients riches à la galerie). Au Ritz, pour la haute société anglaise et fédérale. (Ne pas met-

tre tous ses oeufs dans le même panier). Chez Pierre, en tailleur, au Ritz, collier de perles. C'était compris. Au début, madame Dupré se cabrait... », forcément il y avait sa vieille mère qui vivait avec elle et son fils surtout, son Pierre-Paul, auquel elle n'osait pas imposer un autre homme, un étranger, comme père.

Autres temps, autres barrières sociales, il n'en reste pas moins que madame Dupré n'était pas moins passionnée que celles qui vivent de nos jours des accotements mous à répétition et que, malgré tout ce qu'on raconte désormais sur cette époque des années quarante, elle ne demandait pas conseil à son confesseur. C'est merveilleusement rafraîchissant et rassurant sur le passé des familles québécoises. Brusquement on se rend compte que toutes les femmes n'étaient pas de tristes victimes du devoir; que le sens de l'humour existait et même, une continuité de certaines institutions, si rare et à partir de là si précieuse, en Amérique du Nord.

Remarques dures

Dans *Les pays étrangers* vous trouverez aussi des remarques dures, le reflet de l'aventure de Borduas et de celle de l'École du Meuble, au sujet de laquelle madame Sublière dira: « Aucun peuple n'est moins prêt que le nôtre à se lancer dans une pareille aventure, avec sa paresse congénitale et son scepticisme. Il faut être parfaitement étranger à ce que nous sommes pour ne pas se rendre compte que les Canadiens français ne croient à rien et que la religion n'est ici qu'un refuge. À la première secousse, elle sera ébranlée. Mais ce ne sont ni Borduas ni Gauvreau qui amèneront cette secousse. » Pendant des années Jean Éthier-Blais était critique littéraire au « Devoir ». Intransigeant, il relevait lacunes et défauts, mais en même temps il savait parfois donner des conseils sans prix aux écrivains qui voulaient bien l'écouter. Coïncidence ou conséquence, depuis la publication de son dernier roman, en 1982, il a abandonné progressivement son métier de critique. Était-ce parce qu'il se sentait incapable désormais de dire la vérité à ceux qui, comme lui, ont passé des années à créer une galerie de personnages, à écrire des livres, imparfaits certes, mais dans lesquels ils ont mis tout ce qu'ils possédaient de talent, de courage et de capacité de travail?

Pourtant il connaît bien et depuis longtemps le prix de l'apprentissage de cette langue française marquée par l'esprit cartésien et particulièrement



Jean Éthier-Blais

difficile à cerner et à posséder pleinement. Né à Sudbury, il a fait ses études en lettres à l'Université de Montréal, il avait suivi des cours à l'École normale supérieure et à l'École pratique des Hautes Études à Paris. Ensuite, ce fut la carrière de diplomate, un poste à Paris et à Varsovie, la Commission de contrôle à Hanoi, le changement d'orientation et le poste de professeur à l'Université Carleton, à Ottawa et à McGill à Montréal.

Il fallait du courage pour quitter la diplomatie, pour se consacrer à l'enseignement de la littérature et de la création littéraire sachant au départ qu'il est plus difficile d'écrire quand on passe des années à analyser les grandes oeuvres et à les faire aimer par les étudiants... Pourtant il écrira, nouvelles et romans, *Mater Europa* et *Le manteau de Ruben Dario*, des textes qu'on devrait imposer comme lecture dans les écoles, afin que les élèves puissent

comprendre l'importance des mots, l'art véritable de disposer d'un vocabulaire et de bâtir, à partir de là, des phrases qui permettent d'exprimer une pensée claire et cohérente.

Perfectionniste, sans être pédant, moraliste, mais jamais moralisateur, lucide, ironique et mordant, Jean Éthier-Blais, romancier, est capable pourtant de tendresse. Cela rend attachant chacun de ses personnages, bien que lui-même reste toujours dans l'ombre. Dans la vie quotidienne il semble libre, indépendant et il n'est pas facile de saisir au vol toutes les facettes de sa personnalité. Comme Pierre-Paul, l'adolescent de son dernier roman « Il aime bien ses camarades... mais il est fait de telle sorte qu'il y a autour de lui un mur qu'il permet à peu d'être de franchir. »

Parfois, on peut le rencontrer dans les rues de Montréal, une casquette sur la tête, les mains dans les poches. Il regarde, observe, découvre et il retourne chez lui, ou se rend chez des amis, mais partout et toujours il garde cet art, bien difficile et rare, de savoir vivre seul. Détaché, souriant, il semble ne pas avoir besoin de se battre, de lutter et de rechercher le bruit que font les autres quand ils applaudissent. Il est justement en train de travailler sur son prochain roman, une nouvelle paraîtra bientôt, il lit beaucoup et enseigne à ses étudiants ce goût insatiable de la véritable culture, sans laquelle il semble incapable de respirer à sa guise. Musique, peinture, théâtre, littérature, l'art sous toutes ses formes, bouclier ultime contre la barbarie et la mort de l'Occident, lui sont indispensables et en un certain sens il est étrangement proche des écrivains européens tout en ayant ses racines ici, au Québec. □

À lire ou à relire

Nouvelles et romans

Mater Europa, Montréal, Cercle du Livre de France/Paris, Grasset, 1968.

Le manteau de Ruben Dario, Montréal, H.M.H., 1974.

Les pays étrangers, Montréal, Léméac, 1982.

Poésies

Asies, Paris, Grasset, 1969.

Petits poèmes presque en prose, Montréal, H.M.H., 1978.

Essais

Exils, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1965.

Signets I et II, Montréal, Cercle du Livre de France, 1967 (2 Vol.).

Signets III, La condition québécoise, Montréal, Cercle du Livre de France, 1973.

Ozias Leduc, dans Ozias Leduc et Paul-Émile Borduas, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1974.

Dictionnaire de moi-même, Montréal, Éditions La Presse, 1976.

Autour de Borduas, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1977.



Joni Mitchell et James Taylor

Ils sont deux, ils ont à peu près le même âge, font l'un et l'autre dans la chanson depuis belle lurette, même que ça ferait une vingtaine d'années que ça ne m'étonnerait pas du tout, ils ont été et sont encore des artistes hautement respectés voire même des vedettes. Ils ont suivi des chemins parallèles, qui se sont croisés parfois et s'ils se sont côtoyés sur certains disques ils n'ont jamais véritablement travaillé ensemble. Cette fois-ci c'est pareil. Ils nous proposent l'un et l'autre un disque, chacun de son côté, quoiqu'on le retrouve lui sur son disque à elle, et elle sur son disque à lui.

Elle vient de McLeod en Alberta, elle a une quarantaine d'années, a commencé par chanter du folk et du country comme il était à la mode dans les belles années des « coffee houses » de Toronto et d'ailleurs à l'époque. Elle a continué, changé de styles, tâtant du rock, touchant au jazz, faisant constamment une musique personnelle et renouvelée, des tex-

tes de plus en plus poétiques. A chaque nouveau disque elle fait preuve d'une grande capacité d'évolution, d'un accomplissement technique et artistique supérieur au précédent.

Lui est né à Boston, Massachusetts, il a lui aussi une quarantaine d'années. Il a commencé à chanter des chansons très personnelles dans un style folk, tranquille, voire même « laid-back ». Il a continué à chanter dans ce style et il continue encore. Aucune surprise dans ses disques, que des certitudes, la certitude entre autres de savoir qu'on le retrouvera tel qu'on l'a laissé lors de son dernier disque, lequel remonte à cinq ans. Il était bon, comme ses précédents, aussi tendre et enjoué, aussi enlevé et grave.

Elle c'est Joni Mitchell qui est, en ce qui me concerne, la plus grande artiste, au sens le plus large du terme, dans le monde de la « pop-music ». Elle nous a toujours donné des disques étonnants, d'une richesse midassienne, des disques à écouter et à réécouter aux uni-

vers multiples et changeants, univers dans lesquels on se sent tels des La Vérendrye de l'âme. Un nouveau disque de Joni Mitchell c'est retomber en amitié avec quelqu'un que l'on n'a pas vu depuis longtemps et qui est allé au bout du monde.

Lui c'est James Taylor, éternel angoissé et « spleeneux », mais aussi éternel bon enfant presque tête heureuse. Sorte de dolmen monolithique du « folk », il fouille et tréfoille les mêmes sentiments depuis des années, avec les mêmes musiques, découvrant cependant chaque fois de nouveaux éclairages. Il ne déménage pas mais il change les meubles de place. Un nouveau disque de James Taylor c'est retomber en amitié avec quelqu'un qu'on n'a pas vu depuis longtemps et compléter la phrase qu'on avait commencée cinq ans plus tôt.

Elle, elle s'est associée à un nouveau groupe de musiciens. Oh! elle a bien gardé un certain nombre des vieux piliers de son temple, mais elle s'est trouvée un architecte de la nouvelle vague,



James Taylor



Joni Mitchell

photothèque LA PRESSE

un « mad professor » des synthétiseurs. Elle est allée chercher Thomas Dolby, aussi connu dans le monde de l'électronique musicale que Barolo dans la S.A.Q. Il apporte une nouvelle dimension à la musique de Mitchell. Sans la dénaturer, au contraire, il lui imprime une distorsion que l'on pourrait qualifier

de spatio-temporelle. Lui a repris sa vieille gang. La même avec laquelle il a travaillé pendant des années. Il a même repris l'actuel « chum » de son ancienne blonde. Voyez le tableau. On écoute ça avec toujours la même petite chaleur à l'âme, le même petit sourire aux lèvres, le même confort douillet, même si certains textes sont parfois inquiétants. C'est joli et sympathique comme ça l'a toujours été, simple et reconfortant. Ça ballade style entraînant, ça swinge gentiment, ça rockaille une toute petite fois, bref ce n'est pas pour les amateurs de « heavy metal ».

Elle, son disque s'appelle « Dog eat dog » et malgré le titre sombre et la pochette violente tout n'est pas noir dans ses propos. Lui son disque s'intitule « That's why I'm here » et malgré son sourire charmeur et ses yeux bleus, tout n'est pas rose dans ses propos. Elle son disque, tout en étant éminemment accessible, demande que l'auditeur fournisse des efforts tant d'écoute que de disponibilité. Lui son disque coule dans l'oreille, vous pouvez fouiller plus loin, c'est possible, mais vous pouvez tout aussi bien vous laisser bercer. □

LES CHOIX DE GÉRARD LAMBERT

SIMPLE MINDS «Once upon a time» Virgin VL 2342

Il était une fois des Écossais qui nous livraient une bombe... Cet album marquera sans doute une autre explosion du groupe un peu partout dans le monde. Mais il fallait s'attendre à ce que ce génie innovateur qu'est Simple Mind se distingue du commun des artistes. Pour eux, créer est de donner de la force à une musique et pas question de se répéter, il faut avancer encore et toujours. Talent progressiste au plus pur sens du terme. Le groupe démontre, une fois de plus, qu'il est certainement l'une des intelligences les plus vives et les plus « adaptables » du rock anglais. Un éblouissement sonore car tout ce qui fait la texture du rock anglais présent est ici mis en oeuvre : électronique suave et novatrice, pression funky, rythmique solide et retenue, des chœurs en abondance avec le chant de Jim Kerr plein d'un feu intérieur et de puissance. C'est donc l'épanouissement, l'évolution d'un style qui vient confirmer de manière éclatante que le huitième album des Simple Minds est leur meilleur. Un disque essentiel car ce groupe est essentiel, comme tous les magiciens...

THE LUCY SHOW «... undone» A & M SP 5088 * * * 1/2

Une belle pochette insolite pour emballer ce undone. Cet album est extrêmement brillant, un rock bien asséné par ces guitares rugueuses et glapissantes qui secouent bien; et d'autre part des ambitions élevées et bien européennes puisqu'elles sont britanniques. Une musique tonique qui nous mène à une décontraction générale. Leur rock est dru, avec du riff en avalanche et des guitares de précision qui cisailent et dégoulinent de partout. La basse tour à tour grondante et solennelle, la batterie mate, précipitée ou martelée. Les Lucy avec leur grosse artillerie à l'américaine ont trouvé la touche magique en plus d'un moral allégre qui inonde ces plages. Toujours est-il qu'on vole assez haut et ça emporte comme la tequila. Ça fait plaisir de le dire: le groupe tape juste. Ils ont fait le disque qu'on attendait. Ils rockent pour que tout le monde les entende. Tous azimuts, pour la secousse immédiate, partout en même temps.

AL DIMEOLA PROJECT «Soaring through a dream» Manhattan ST 53011 * 1/2

Cruelle déception ce disque. Rien pour se faire plaisir et pas une seconde de bonheur, bref rien de quoi faire rêver. Al Dimeola se laisse malheureusement aller. Répétition à l'infini, nappes de synthé, voix gamine, écho, mix en volute pour la toile de fond. Une tentative manquée des confluences du classique et du folk, pourtant un des grands experts en matière de guitares. De l'expertise, du savoir-faire il y en a dans ce disque. Voilà pour l'expertise. L'innovation, elle, est parfaitement absente. Ce ne serait pas d'une importance majeure si la création y était, malheureusement, elle est diluée à l'extrême. Il y a sur cet album au mieux une dizaine de minutes de musique intéressante et vaguement inspirée. N'attachez pas votre ceinture, n'abaissez pas votre dossier, il n'y aura pas de décollage.

NEIL YOUNG «Old Ways»

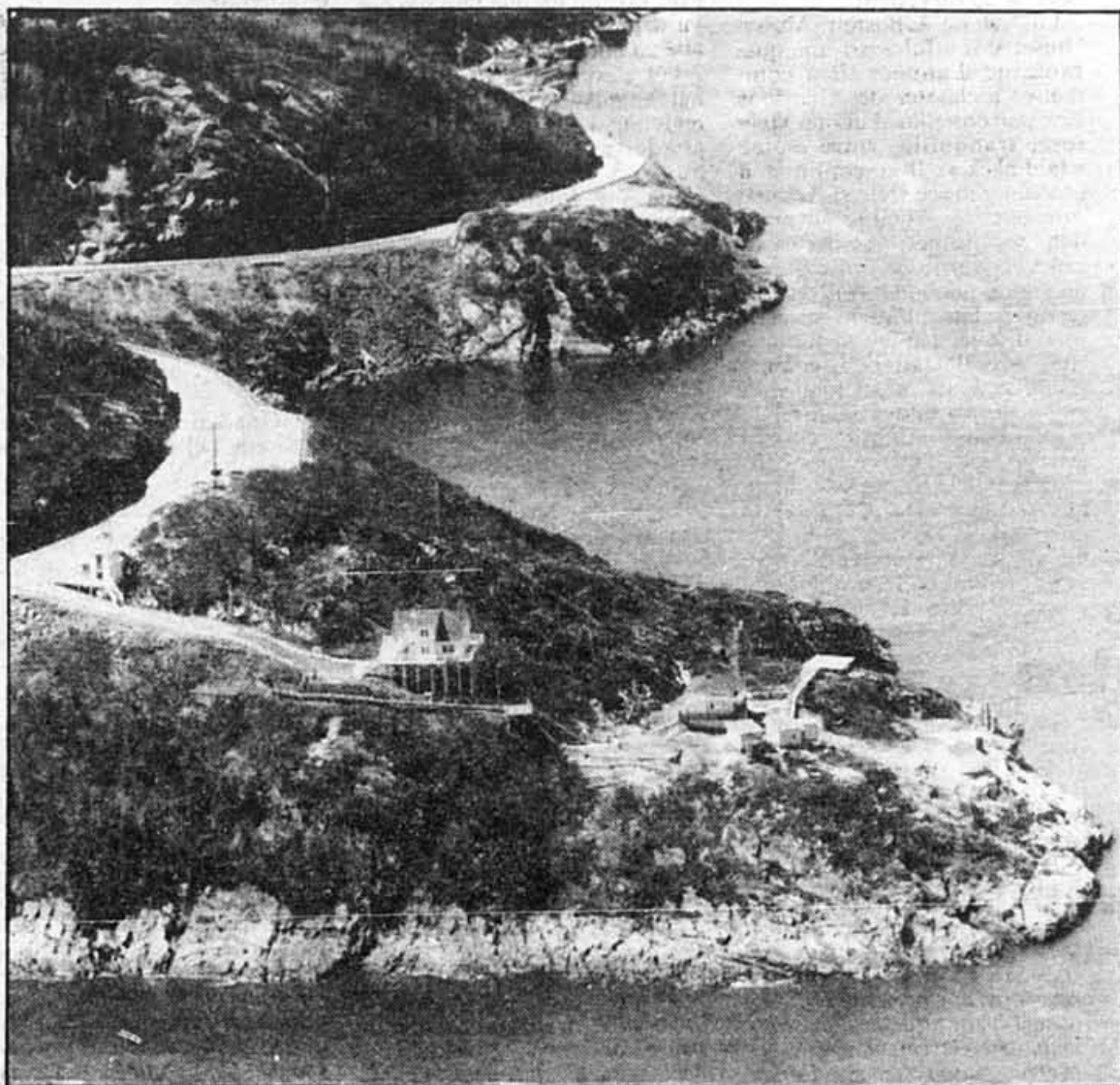
Ça y est, Neil Young mange du foie et a arrêté de se servir de l'ordinateur. Cet album porte spécialement bien son titre, autant dans les thèmes que dans l'instrumentation. Ce titre est la piste à suivre sur l'esprit du disque empreint de nostalgie mélancolique. Une nostalgie paysanne remplie de sentiments. Ballades folkloriques et traditionnelles bien trainantes conduisant le chariot du pionnier de l'Ouest américain avec son honky tonk blues et son hillbilly boogie. Donc un disque du retour aux sources, intégralement country, entouré des musiciens du grand Nashville (Willie Nelson, Waylon Jennings). Un album simple, passiste, mais où Neil Young n'est pas déguisé. Se demander si Old Ways est un album country ou un album de Neil Young est une question absurde; qu'on ne s'était pas posée à la sortie de Harvest. Il s'agit d'un disque à part, offert par un artiste à part.



Aurons-nous bientôt notre parc marin national?

Il existe dans la mer de Corail, en Australie, une chaîne de récifs de toute beauté appelée « Great Barrier Reef ». Bordant la côte nord-est du pays sur une longueur de 2000 kilomètres, ces récifs sont constitués de 300 différentes variétés de coraux formant d'incroyables jardins sous-marins que fréquentent des bancs de poissons, tandis qu'à la surface de la mer, l'île au Héron et l'île Verte sont couvertes d'arbres et d'arbustes tropicaux abritant une foule d'animaux et d'oiseaux... Inutile d'ajouter que le Great Barrier Reef s'avère un paradis pour la plongée! Mais j'arrête ici ma description pour ne pas trop vous mettre l'eau à la bouche. Je voulais simplement vous donner un exemple de *parc marin* comme il en existe très peu sur la planète. Un parc marin tropical, bien sûr que c'est beau, mais les pays tempérés, pour ne pas dire froids comme le nôtre, pourraient-ils, eux aussi, avoir leurs parcs marins gérés par l'État?

Oui, dit le ministère de l'Environnement du Canada qui, depuis l'été dernier, procède à un inventaire des ressources du milieu marin du Saguenay et de son embouchure. Inventaire qui constitue la première étape d'une étude de faisabilité d'un parc marin national qui s'étendrait vers l'est, de l'embouchure du Saguenay (Tadoussac) jusqu'aux Eboulements, et, vers l'ouest, en remontant jusqu'aux limites de Chicoutimi. Parcs Canada a confié cet énorme travail d'analyse complète des possibilités et des contraintes de ce secteur à la firme L.M.B.D.S. Sidam. Tout l'été, des spécialistes en géographie et en biologie, dont Pierre Laflamme (géographe) et Denis Larrivée (biologiste), tous deux professeurs à l'Université du Québec à Chicoutimi, ont travaillé sur le terrain. « Les résultats de cet inventaire minutieux seront connus dès le mois de décembre, dit Bernard Villeneuve, directeur adjoint au développement pour Parcs Canada (région du Québec). À partir de là, il s'agira de développer des scénarios de mise en valeur du Saguenay, si les contraintes d'ordre géographique — un taux de pollution des eaux trop élevé, par exemple — et politique — la création d'un parc marin coûte très cher — ne viennent faire avorter le projet! »



Vue à vol d'oiseau d'un petit segment des côtes du Saguenay. Il s'agit plus précisément de Pointe-Noire.

Le Saguenay : un fjord spectaculaire

Un merveilleux projet appuyé aussi bien par les collectivités locales et la communauté scientifique canadienne que par des organismes nationaux et internationaux tel le « Fonds mondial pour la nature ». Ils ont raison puisque le Saguenay s'avère l'endroit rêvé pour y aménager un parc marin. En effet, cette rivière sans fin qui se jette dans le Saint-Laurent constitue un fjord spectaculaire puisque s'enfonçant profondément dans les terres... des terres qui sont de véritables falaises dont certaines s'élèvent à plus de 1500 pieds. Le Saguenay se présente comme une ancienne vallée gla-

ciaire envahie par la mer; « une fissure dans le roc qui nous rappelle la dernière période glaciaire », dira Bernard Villeneuve, enthousiaste, ajoutant qu'il a eu le plaisir, l'été dernier, de naviguer au large, entre Rivière Éternité et Anse-St-Jean (petits villages situés sur la rive ouest du Saguenay) et d'admirer le relief accidenté de ses rives. Il parle des falaises de plus en plus abruptes qu'on peut voir à mesure qu'on se dirige vers le secteur Cap Éternité... de la majestuosité de ce fjord québécois qu'on ne peut par ailleurs évaluer de la terre ferme et de l'extrême profondeur de ses eaux: « déjà, à vingt pieds du bord, il y a cent pieds d'eau! » Il parle aussi des phénomènes océanographiques importants, tel la

présence d'une nappe d'eau au fond du fjord présentant aujourd'hui les mêmes caractéristiques que celles qui y prévalaient lors de la dernière glaciation il y a 25 000 ans.

Téléphériques sous-matins

Même si la politique sur les parcs marins nationaux n'est pas encore tout à fait arrêtée, et cela à l'échelle du globe — on peut compter sur les doigts de la main les pays qui en ont créé! —, il est important néanmoins d'étudier sérieusement l'impact qu'aurait la mise en valeur du potentiel marin chez nous. « C'est un mouvement assez nouveau, dit Villeneuve, et

nous croyons que cette politique sur les parcs marins, au fur et à mesure qu'elle se développera, devra être soumise non seulement au cabinet ministériel mais aussi au public. » Je vous livre donc les rêves réalisables que le ministère de l'Environnement a faits pour vous concernant le Saguenay.

Que diriez-vous de vous promener en « téléphérique sous-marin », sorte de boîte à larges fenêtres vous permettant d'admirer à loisir ce qui se trouve sous l'eau en compagnie de guides-naturalistes, et en toute sécurité, bien entendu? Que diriez-vous de voir vivre et communiquer entre eux des bélugas — « petites baleines » blanches — et trois autres espèces de mammifères marins, tels le rorqual bleu, le rorqual commun et le petit rorqual? Que diriez-vous d'observer, toujours sous l'eau et en toute sécurité, le fond marin du Saguenay? Que diriez-vous d'étudier à l'aide de maquettes structurées l'histoire de cet extraordinaire fjord, assis sur les rochers surplombant le Saguenay? Que diriez-vous d'un parc marin national expliquant les phénomènes marins de chez nous, ces phénomènes que l'on connaît si peu? « Bien sûr, dit Villeneuve, il ne serait pas question de faire de la plongée dans le Saguenay, puisque en plus d'être très froides, ses eaux ont une trop grande profondeur (700 à 800 pieds), mais plutôt de la navigation de groupe et de l'observation à partir des rives. » Le défi de Parcs Canada: « Permettre aux gens de prendre contact avec le milieu marin. »

Puisque le Canada est grand et que son potentiel maritime l'est aussi, il y aura peut-être dans un lointain futur la création d'autres parcs marins nationaux situés dans neuf grandes régions naturelles du pays, soit sur la côte du Pacifique (côte ouest, début de la Reine Charlotte et mer intérieure de l'île de Vancouver); dans l'Arctique (archipel arctique, le subarctique et la mer intérieure de la Baie d'Hudson); et dans l'Atlantique (la côte sud-est de l'Atlantique et la mer du Labrador). Le Golfe Saint-Laurent aura déjà sans doute, lui, son parc marin national: *Le Saguenay!* Si Dieu le veut... et le cabinet aussi!

Aux Éditions La Presse

Commandez dès aujourd'hui l'édition 20^e anniversaire...

472 pages
32 en couleurs

Les meilleurs achats
dans chaque catégorie

Le pour et le contre

Matches comparatifs
Les prix / la consommation
Tableaux comparatifs
Camionnettes et 4 X 4

Découvrez près de 200 modèles pour tous les goûts et tous les budgets.

EN VENTE PARTOUT



COMMANDEZ PAR TÉLÉPHONE

Service rapide et efficace **285-6984**

Économisez temps et argent en commandant vos livres des Éditions La Presse par téléphone. Vous n'avez qu'à composer le numéro 285-6984, donner votre numéro de carte VISA ou MASTERCARD et le tour est joué. Ce service vous est offert du lundi au vendredi de 9h à 16h. Prière de noter que les échanges et les remboursements ne sont pas acceptés.

DENIS DUQUET
ET MARC LACHAPELLE

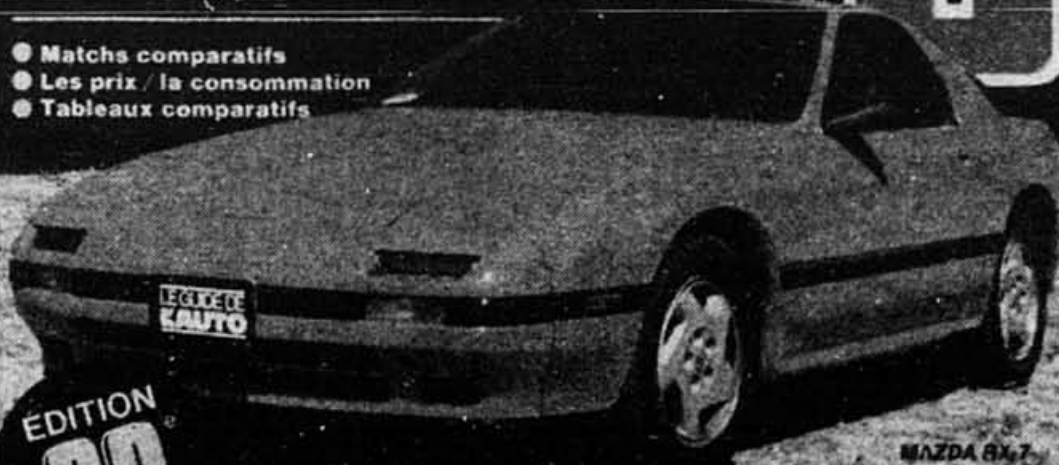
LE GUIDE DE

LES MEILLEURS ACHATS
DANS CHAQUE CATÉGORIE

86

LE POUR ET LE CONTRE

- Matches comparatifs
- Les prix / la consommation
- Tableaux comparatifs



MAZDA RX-7

EDITION 20^e ANNIVERSAIRE



Les 20 ans du Guide de l'auto

par Jacques Duval
En plus d'une retrospective des événements qui ont marqué le monde de l'automobile au cours des 20 dernières années, Jacques Duval, par le biais d'anecdotes et de souvenirs personnels nous emmène dans les coulisses d'une industrie dont la petite histoire est souvent passionnante.



LE GUIDE LE PLUS COMPLET D'AMÉRIQUE

472 PAGES

OFFRE SPÉCIALE AUX ABONNÉ(E)S DE LA PRESSE: 20% DE RÉDUCTION

BON DE COMMANDE

598

Veillez me faire parvenir () exemplaire(s) du Guide de l'auto 86 au prix de 14,95\$ chacun, plus 1\$ de frais de poste et manutention.

Je suis abonné(e) à LA PRESSE. Veuillez me faire parvenir () exemplaire(s) du Guide de l'auto 86 au prix de 11,95\$ l'exemplaire, plus 1\$ de frais de poste et manutention.

No d'abonné(e).....

IMPORTANT: Joignez à cette commande un chèque ou mandat payable aux Éditions La Presse, Ltée.

Vous pouvez également utiliser votre carte de crédit comme mode de paiement:

MASTERCARD No.....

VISA No.....

À retourner aux:

Éditions La Presse, Ltée, 44, Saint-Antoine ouest, Montréal, Québec H2Y 1J5

NOM.....

ADRESSE.....

VILLE.....

PROVINCE.....

CODE POSTAL.....

TOTAL.....

ci-joint.....

TÉL:.....
(plus 1\$ pour frais de poste et manutention)

20 PLUS, MONTRÉAL, SAMEDI 16 NOVEMBRE 1985